



L'AVENIR de l'ENVIRONNEMENT en AFRIQUE

Le passé, le présent et les perspectives d'avenir





Cover photographs:

Insets, from top to bottom: UNEP; UNEP; UNEP; D. Manzolillo Nightingale; UNEP; Patryck Vaucoulon/Still Pictures; Edgar Cleijne/Still Pictures; UNEP

Background images: Water droplets: F. Lantina/Minden Pictures;
desert sand: Mike Kolloffel/Still Pictures

AEO globe: based on original globe image supplied by Mountain High Maps®Copyright
1993 Digital Wisdom, Inc

L'AVENIR de l'ENVIRONNEMENT en AFRIQUE

Le passé, le présent et les perspectives d'avenir



L'AVENIR de l'ENVIRONNEMENT en AFRIQUE

Le passé, le présent et les perspectives d'avenir





Première édition publiée au Royaume-Uni en 2002 par Earthprint Limited pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Copyright © 2002, Programme des Nations Unies pour l'environnement

ISBN: 92-807-2102X

La présente publication peut être reproduite, en tout ou en partie, sous n'importe quelle forme, à des fins éducatives ou non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à condition qu'il soit fait mention de la source. Le PNUE souhaiterait néanmoins qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait pertinent lui soit communiqué.

La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Programme des Nations Unies pour l'environnement P.O. Box 30552, Nairobi, Kenya Téléphone: +254 2 623513

Télécopieur : +254 2 624309 E-mail: charles.sebukeera@unep.org

http://www.unep.org/aeo http://africa.unep.net

DENI DE RESPONSABILITE

La teneur du présent ouvrage ne reflète pas nécessairement les vues ou politiques du PNUE ou de ses organisations contribuantes. Les appellations qui y sont employées et la présentation des éléments qui y figurent n'impliquent de la part du PNUE ou de ses organisations contribuantes aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Earthprint Limited P.O. Box 119 Stevenage Hertfordshire SG1 4TP

Royaume-Uni

Téléphone: +44 1438 748111 Télécopieur: +44 1438 748844 E-mail: enquire@earthprint.com

www.earthprint.com



CENTRES COLLABORANTS





CMAE/PNUE EN COLLABORATION AVEC:



Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) B.P. 4080 Libreville, Gabon Téléphone: +241 763040/763019/763032 Télécopieur: +241 774261

E-mail: jpvandeweghe@adie-plgie.org



Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) 6th Floor Communications House, 1 Colville Street P.O. Box 22255, Kampala, Ouganda Téléphone: +256 41 251064/251065 Télécopieur: +256 41 232680/257521 E-mail:bgowa@nemaug.org www.nemaug.org



Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe (CEDRAE) 21/23 Giza Street, Nile Tower Building 13th Floor, P.O. Box 52, Orman, Gizeh, Egypte Téléphone: +202 570 1859/570 0979 Télécopieur: +202 570 3242 www.cedare.org.eg



Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (NESDA) CBP 95 Guichet Annexe BAD, Abidjan, Côte d'Ivoire Téléphone: +225 20 54 19 Télécopieur: +225 20 59 22 www.rri.org/nesda



Programme Régional Environnement de la Commission de l'Océan Indien (PRE-COI) Q4, Avenue Sir Guy Forget, Quatre Bornes, République de Maurice Téléphone: +230 425 9564 Télécopieur: +230 425 2709



Centre de recherche et de documentation d'Afrique australe (SARDC) Musokotwane Environment Resource Centre for Southern Africa (IMERCSA) 15 Downie Avenue, Belgravia, P. O. Box 5690 Harare, Zimbabwe Téléphone: +263 4 738 894/5

Télécopieur: +263 4 738 693

REMERCIEMENTS

Le PNUE tient à remercier les nombreuses personnes et institutions qui ont contribué à ce projet de l'AEO sur l'avenir de l'Environnement en Afrique. Une liste complète des noms figure dans les dernières pages de ce rapport. Des remerciements spéciaux sont adressés aux :

Centres collaborants de l'AEO

Association pour le Développement de l'Information Environnementale—
Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale
(ADIE-PRGIE), Cameroun

Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe (CEDRAE), Egypte

Commission de l'Océan Indien (COI), Maurice

Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA), Ouganda

Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (NESDA), Côte d'Ivoire

Centre de recherche et de documentation d'Afrique australe (SARDC-IMERCSA), Zimbabwe

Sources de financement

Les gouvernements du Danemark, de la Belgique, du Luxembourg, ainsi que le fonds pour l'environnement du PNUE ont contribué au financement de la première phase du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique.

Equipe de production de l'Avenir de l'environnement en Afrique

Equipe de coordination de l'AEO en liaison avec les représentants des centres collaborants :

Kagumaho Kakuyo Thomas Tata Jacquie Chenje

Représentants des centres collaborants

Ahmed Abdel-Rehim (CEDARE)
Abou Bamba (NESDA)
Clever Mafuta (SARDC-IMERCSA)
Rajendranath Mohabeer (IOC)
Leonard Ntonga Mvondo (ADIE-PRGIE)
Charles Sebukeera (NEMA)

Auteurs de l'Avenir de l'environnement en Afrique

Bola Ayeni (Chapitre 4)
Anna Ballance (Chapitre 2)
Munyaradzi Chenje (Chapitres 1 et 3)
Tabeth Matiza Chiuta (Chapitre 1)
Debbie Manzolillo Nightingale (Chapitre 2)
Elton Laisi (Chapitre 1)
Yakobo Moyini (Chapitre 5)
Thomas Tata (Chapitre 3)
Charl de Villiers (Chapitre 3)

Réviseurs

Geoffrey Bird Sarah Medina

Equipe d'assistance de l'AEO

Marion Cheatle

Munyaradzi Chenje Volodymyr Demkine Salif Diop Sheila Edwards Tessa Goverse Strike Mkandla Naomi Poulton Megumi Seki David Smith Anna Stabrawa Laura Williamson Sekou Toure Rungano Karimanzira

Assistance spécialiste

John Roberts Richard Fuggle Conmany Wesseh Osama Salem

Graphiques, couverture et conception

Words and Publications, UK (www.words.co.uk)

Traduction

Eurotexte (www.eurotexte.fr)

TABLE DES MATIERES

Centres collabo	prants	V
Remerciements	3	V
Avant-propos		xiv
Préface		XV
Le projet AEO		XVI
Synthèse		XVIII
Sous-régions d	e l'AEO	XXII
CHAPITRE	1	
	EMENT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE : 1972-2002	1
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Introduction	2
	Les années 1970 : le vent du changement	4
	Les années 1980 : la stagnation	7
	Des années 1990 à 2002 : un nouvel élan	13
	Conclusion	23
	Conclusion	20
CHAPITRE	2	
	NVIRONNEMENT EN AFRIQUE	
	E DES POLITIQUES	25
•••••	•••••	• • • • •
	Introduction	26
	Partie A : Atmosphère	27
	Présentation régionale	27
	Afrique du Nord	32
	Afrique orientale	36
	lles de l'ouest de l'océan Indien	39
	Afrique australe	42
	Afrique centrale	45
	Afrique occidentale	47
	Conclusion	50
	Partie B : Biodiversité	53
	Présentation régionale	53
	Afrique du Nord	63
	Afrique orientale	67
	lles de l'ouest de l'océan Indien	72
	Afrique australe	75
	Afrique centrale	80
	Afrique occidentale	83
	Conclusion	88



CHAPITRE 2 (suite)

• • • • • • • • • •		
	Partie C : Environnements côtiers et marins	93
	Présentation régionale	93
	Afrique du Nord	100
	Afrique orientale	104
	lles de l'ouest de l'océan Indien	109
	Afrique australe	113
	Afrique centrale	118
	Afrique occidentale	121
	Conclusion	125
	Partie D : Forêts	130
	Présentation régionale	130
	Afrique du Nord	137
	Afrique orientale	139
	lles de l'ouest de l'océan Indien	143
	Afrique australe	145
	Afrique centrale	147
	Afrique occidentale	151
	Conclusion	153
	Partie E : Eau douce	157
	Présentation régionale	157
	Afrique du Nord	164
	Afrique orientale	167
	lles de l'ouest de l'océan Indien	172
	Afrique australe	175
	Afrique centrale	179
	Afrique occidentale	182
	Conclusion	185
	Partie F : Terre	189
	Présentation régionale	189
	Afrique du Nord	196
	Afrique orientale	200
	lles de l'ouest de l'océan Indien	205
	Afrique australe	209
	Afrique centrale	213
	Afrique occidentale	217
	Conclusion	221
	Partie G : Zones urbaines	226
	Présentation régionale	226
	Afrique du Nord	232
	Afrique orientale	235
	lles de l'ouest de l'océan Indien	238
	Afrique australe	239
	Afrique centrale	243
	Afrique occidentale	246
	Conclusion	249

CHAPITRE 3

		AINE AUX CHANGEMENTS	
ENVIRONN	EMENTAU:	X	265
	Introductio	on	266
	Comprendi	re la vulnérabilité humaine	267
	Changeme	nts environnementaux : impacts sur la population	270
	Dimension	s sociales de la vulnérabilité humaine	277
	Dimension	s économiques de la vulnérabilité humaine	284
	Lutter conf	tre la vulnérabilité humaine aux	290
	changemer	nts environnementaux	
	Obstacles	à la réduction de la vulnérabilité humaine	298
	Conclusion	S	298
CHAPITRE	4		
PERSPECTIV	/E 2002–9	2032	303
	Visualiser I		304
	Méthodolo	ogie : l'approche par scénarios	306
	Avenirs rég	gionaux de l'Afrique : élaboration de scénarios dans l'AEO	307
	Expression	ns quantitatives des scénarios	309
	Forces agis	ssantes des scénarios	311
	Les scénar	ios et leurs implications environnementales	318
	Discussion	s et synthèse	357
	Conclusion		362
CHAPITRE	5		
INTERVENT	IONS DES	POUVOIRS PUBLICS ET APPEL	
EN FAVEUR	D'UNE A	CTION	365
	Introductio		366
	Interventio	ons des pouvoirs publics et analyse	369
	Proposition		382
	Conclusion		389
	Annexe 1:	Synthèse des principales interventions des	
		pouvoirs publics	392
	Annexe 2:	Exemples sélectionnés d'échecs, de points faibles	
		et de lacunes dans la gestion de l'environnement	396
	Annexe 3:	Proposition de domaines d'action, activités	
		et responsabilités	398
Acronymes et	abréviations		405
Collaborateurs			407

ILLUSTRATIONS

CHAPITRE 1		Pêche traditionnelle à petite échelle aux Comores	99
Frontières et régions politiques en Afrique	2	Volumes de pêche de poissons marins en Afrique du Nord, 1972-97	101
Quelques conventions internationales depuis le Plan d'action de Lagos	13	Signataires de la convention de Djedda	103
Résultats économiques de l'Afrique, 1965–2000	15	Habitats uniques du sud-est de la mer Rouge ; tourisme et transport pétrolier	104
	•	Chalutier à pêche arrière du Yémen (sans pavillon) pêchant illégalement	107
CHAPITRE 2 Atmosphère		Les mangroves servent de zones de reproduction pour les poissons, les coquillages et les crustacés et fournissent des ressources précieuses	109
·	20	Grande frégate, îles d'Aldabra aux Seychelles	112
Carte de la variabilité des précipitations en Afrique	28	Pêche à la crevette	114
Fluctuations des précipitations en Afrique, 1900–2000	28	Volumes de pêche de poissons marins en Afrique australe, 1972–97	115
Manteau neigeux sur le Kilimandjaro, Tanzanie, avril 1993	29	Otarie à fourrure d'Afrique australe, Namibie	116
Manteau neigeux sur le Kilimandjaro, Tanzanie, 2001	29	Cameroun, Congo et Gabon : exportations pétrolières	118
Part de l'Afrique dans les émissions mondiales de dioxyde de carbone, 1972–98	30	Les anchois représentent l'une des espèces les plus abondantes le long des côtes d'Afrique centrale et occidentale	120
Comparaison sous-régionale des émissions de dioxyde	30	Les mangroves offrent un habitat naturel	121
de carbone, 1972–98	71	Installation hydroélectrique d'Akosombo, Ghana	122
La qualité de l'air pose un problème dans les grands centres urbains	31	Volumes de pêche de poissons marins en Afrique occidentale, 1972–97	123
Inondations prévues dans le delta du Nil	33	Golfe de Guinée	125
Effets de la sécheresse sur le sol	36	done de duniée	125
Nombre de véhicules immatriculés en Ouganda en 1971–99	38	Forêts	
Le cyclone tropical Ando dans l'océan Indien	39		171
Les plages de sable corallien et leurs formations granitiques caractéristiques n'existent que dans les Seychelles	41	Carte du couvert forestier et des types de forêts en Afrique Vue de la forêt de Gatamayu, Kenya	131 132
Pourrissement sur pied du maïs après les inondations de février-mars 2000 au Mozambique	42	Valorisation comparative des ressources des zones boisées dans les villages d'Iringa	133
Smog sur Le Cap, Afrique du Sud	44	Types d'utilisation des forêts traditionnellement protégées par	133
Exploitation forestière extensive de bois dur au Cameroun	46	l'ethnie des Zigua (par forêt)	
Paysage désertique, Mali	48	Comparaison régionale des modifications de superficie des forêts,	134
La fumée provenant des feux peut causer ou aggraver les maladies	49	1980–95	4.75
respiratoires	•	Relations entre déforestation et échec des cultures	135
m		Utilisation du bois de chauffage en Afrique, 1970–2030	135
Biodiversité		Terre desséchée, Tunisie	138
Carte de l'Afrique indiquant les points névralgiques existants	54	Vue du parc national du Mont Kenya	140
et potentiels de biodiversité		Abattage illégal dans la réserve forestière des Aberdares, Kenya	142
Cueillette de pervenches de Madagascar	55	Forêt de baobabs, Madagascar	144
Commerçant de viande d'animaux sauvages, Abidjan	59	Abattage illégal de camphriers, Tanzanie	147
Eléphant d'Afrique dans le parc national d'Amboseli au Kenya	60	Exploitation pétrolière dans une forêt ombrophile du Gabon	148
Lac Victoria : tapis dense de jacinthes d'eau	61	Concessions d'exploitation forestière au Cameroun, 1971 et 1995	149
Vue sur le Haut Atlas, Maroc	63	Carte de la forêt de Haute Guinée	151
Formes de vie des récifs coralliens de la mer Rouge en Egypte	64		
Avantages économiques générés par les ressources biologiques, Ouganda	67	Eau douce	
Gorille de montagne	67	Disponibilité annuelle en eau renouvelable par habitant, 1995	158
Loup d'Abyssinie—espèce gravement menacée d'extinction	68	Pays susceptibles de connaître un stress hydrique ou une pénurie	159
Guêpiers nains, Masai Mara, Kenya	71	d'eau en 2025	4.00
Mococos, Madagascar	72	Consommation d'eau par secteur en Afrique, 1990–2025	160
Saisie d'ivoire et de peaux d'animaux à Dar es-Salaam, Tanzanie	76	Couverture de l'approvisionnement en eau en Afrique, 2000	160
Gardes-chasse locaux dans la région du Kunene, Namibie	79	Village sur le Nil	161
Le drill, l'un des primates les plus méconnus d'Afrique	80	Jeunes filles nomades Bella allant chercher de l'eau au Burkina Faso	162
Réserve forestière du Mayombe, Congo	83	Carte de l'aquifère gréseux dans le bassin nubien	165
		Consommation d'eau par secteur en Afrique du Nord, 1900-2025	165
Environnements côtiers et marins		Développement de l'hydroélectricité en Afrique orientale	168
0 . 1 11461	•		
Carte de l'Afrique présentant les villes et pays côtiers, ainsi que les ZEE	94	Consommation d'eau par secteur en Afrique orientale, 1900–2025	169
Carte de l'Afrique presentant les villes et pays cotiers, ainsi que les ZEE Part du poisson dans le régime alimentaire en Afrique	94 94	Consommation d'eau par secteur en Afrique orientale, 1900–2025 Vue de l'extrémité sud du lac Turkana au Kenya	169
Part du poisson dans le régime alimentaire en Afrique Total de volume de pêche de poissons marins des pays côtiers		Consommation d'eau par secteur en Afrique orientale, 1900–2025 Vue de l'extrémité sud du lac Turkana au Kenya Autruche et flamants, lac Nakuru, Kenya	169 171
Part du poisson dans le régime alimentaire en Afrique	94	Consommation d'eau par secteur en Afrique orientale, 1900–2025 Vue de l'extrémité sud du lac Turkana au Kenya	169

Consommation d'eau par secteur en Afrique australe, 1900–2025	177	CHAPITRE 3	
Consommation d'eau par secteur en Afrique centrale, 1900–2025	180	Village inondé dans la vallée du Tana, Kenya	268
Fleuve Kouilou, Congo : contamination de l'industrie et alluvionnement	181	Continuum vulnérabilité/sécurité humaine	269
Consommation d'eau par secteur en Afrique occidentale, 1900–2025	183	Réfugiés venus d'une zone agricole dégradée vivant dans	271
Femmes puisant de l'eau à un puits de village au Burkina Faso	184	un bidonville de Nairobi, Kenya	
		L'érosion hydraulique et éolienne entraîne l'insécurité alimentaire	273
Terre		Sécheresses, facteur de vulnérabilité humaine aux changements	274
Carte de la couverture végétale et de l'utilisation des terres en Afrique	190	environnementaux	
Indices de production agricole pour l'Afrique, 1970–2000	191	Jusqu'à 65 pour cent de la population des villes vit dans la pauvreté	277
Indices de production animale pour l'Afrique, 1970–2000	191	Un enfant portant de l'eau traverse un égout à ciel ouvert, Ghana	279
Comparaison régionale de la dégradation des sols	192	Les maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA, la tuberculose et	280
Vulnérabilité de l'Afrique face à la désertification	194	le paludisme prolifèrent dans les environnements mal entretenus	201
Projet d'irrigation à petite échelle : un nomade bédouin détourne un cours d'eau pour arroser ses cultures	197	Les contraintes pesant sur l'environnement, comme la déforestation, peuvent créer des conflits entre communautés	281
Indices de production agricole pour l'Afrique du Nord, 1970–2000	198	Gardiens de parc ayant saisi un lot d'ivoire, République centrafricaine	283
Indices de production animale pour l'Afrique du Nord, 1970–2000	198	Oasis dans le Sahara, Libye	285
Steppe et alfa, réserve de Mergueb, Algérie	199	Photographies par satellite montrant l'assèchement progressif	288
Récolte du café : un ouvrier cueille les cerises mûres en Tanzanie	201	du lac Tchad, en Afrique centrale	
Indices de production agricole pour l'Afrique orientale, 1970–2000	202	Principales causes de désertification par région	292
Indices de production animale pour l'Afrique orientale, 1970–2000	202	Processus de surveillance et d'action	293
Erosion au Kenya	204	Le braconnage : gestion communautaire des ressources naturelles	294
Indices de production agricole pour les îles de l'ouest de l'océan Indien, 1970–2000	207	L'éléphant est l'une des « attractions phares » de l'écotourisme	296
Indices de production animale pour les îles de l'ouest de l'océan Indien,1970–2000	207	CHAPITRE 4	
Photographie par satellite montrant l'érosion et la formation	208	Six études présentent l'avenir des sous-régions	305
de dépôt dans l'océan au large de Madagascar		Dynamique des scénarios	307
Indices de production agricole pour l'Afrique australe, 1970–2000	210	Structure des scénarios	308
Indices de production animale pour l'Afrique australe, 1970–2000	210	Prévision classique et à rebours	309
Plants de maïs frappés par la sécheresse en Tanzanie	211	Population par scénario et par sous-région	310
Indices de production agricole pour l'Afrique centrale, 1970–2000	214	Population urbaine	310
Indices de production animale pour l'Afrique centrale, 1970–2000	214	PIB (parité du pouvoir d'achat, PPA)	310
Surpâturage sur des terres fragiles : un troupeau de chèvres au Tchad	215	Terres cultivables gravement dégradées	311
Récolte des cabosses au Ghana	218	Consommation d'eau par scénario et par sous-région	311
Indices de production agricole pour l'Afrique occidentale, 1970–2000	219	Pollution des eaux ménagères urbaines	311
Indices de production animale pour l'Afrique occidentale, 1970–2000 Parcelles cultivées à l'ombre des arbres dans le pays Dogon, au Mali	219 221	Evolution annuelle de la population totale, urbaine et rurale, 1950–2030	312
		Taux d'évolution annuel de la population totale, urbaine et rurale	312
Zones urbaines		Comparatif des scénarios	360
Croissance de la population urbaine en Afrique, 1950–2030	227	·	
Bien souvent, les zones d'habitation informelles ne disposent	222		
pas de services de base	228	CHAPITRE 5	
Coût de l'eau par région	229	Bonne gestion de l'environnement et qualité de vie	368
Dans la ville de Zanzibar, une ancienne carrière fait office de décharge municipale	230	Activité industrielle et risques pour l'environnement	371
Vue aérienne du Caire, en Egypte	234	Eau potable et santé infantile dans les pays d'Afrique	373
Vue de la ville de Kampala, en Ouganda	236	Hygiène et santé infantile dans les pays d'Afrique	373
Grand ensemble, Afrique du Sud	241	Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et biodiversité	374
Bidonville à Freetown, en Sierra Leone	246	Une technologie adaptée et abordable permettrait d'améliorer	
Elèves d'une école primaire, Ghana	249	la qualité de vie des populations rurales d'Afrique	377
•	2.0	L'écotourisme, en accroissant la valeur des biens et services environnementaux, génère des ressources	378
Récapitulatif		Sensibilisation de la jeunesse aux questions environnementales	379
Problèmes liés à l'atmosphère	252	Niveau d'endettement des pays d'Afrique	381
Menaces pesant sur la biodiversité	253	Méthodes de production agricole durables	383
Menaces pesant sur l'environnement côtier et marin	254	Politiques en matière de régimes fonciers et d'exploitation des sols	384
Menaces pesant sur les forêts	255	Sites de conservation et protection des espèces africaines menacées	385
Problèmes d'eau douce	256	Application de la réglementation en matière de gestion	386
Problèmes relatifs à la terre	257	et d'élimination des déchets	
Impact du développement urbain Contraintes liées à la terre : relation entre elles et par rapport	258 259	Amélioration de l'accès à l'eau et de sa qualité—partenariats public-privé	386
aux ressources en eau		Sensibilisation du public et meilleures pratiques	388

ENCADRÉS

Les femmes et le régime foncier

CHAPITRE 1		Superficie et qualité des zones de pâturage	203
Les gardiens de la tradition	3	Conflits liés à l'utilisation des terres dus à l'échec des politiques agraires	20!
Un nouveau souffle pour la gestion mondiale de l'environnement	7	Influence du passé colonial sur les droits fonciers en Afrique australe	212
Principaux enjeux pour l'Afrique	12	Le développement agricole au Cameroun	216
Un tournant pour l'environnement et le développement planétaires	18		
Traité d'Abuja—article 58 (Environnement)	18	Zones urbaines	
		Meilleures pratiques africaines dans le cadre de l'aménagement urbain	23
CHAPITRE 2		Réhabilitation des zones d'habitation à Agadir	233
		Améliorer les services d'alimentation en eau en Afrique australe	242
Atmosphère		Améliorer la gestion des déchets à Dar es-Salaam	243
Le projet pour l'amélioration de l'air au Caire	36	Aménagement des zones d'habitation au Sénégal	247
Stratégies traditionnelles de lutte contre la sécheresse	37		
Alertes et préparation en cas de cyclone à Maurice	40	CHAPITRE 3	
Alerte rapide en Afrique australe	43		200
Forêts d'Afrique centrale et changements climatiques	47	Priorité aux préoccupations environnementales	266
Lutter contre les gaz d'échappement au Sénégal	50	Un accouchement dans la débâcle	267
		Le concept de sécurité humaine	268
Environnements côtiers et marins		Valeur culturelle de l'environnement	269
Protection de l'environnement en mer Rouge	103	Capacités à faire face et durabilité	270
La pêche nécessite un contrôle international en Somalie	107	Paludisme : facteurs liés à la vulnérabilité humaine	272
Priorités pour l'amélioration de la qualité de l'environnement		Vulnérabilité aux catastrophes naturelles	276
en Afrique orientale	109	Catastrophes au Nigeria	276
Marées noires et actions d'urgence en Afrique du Sud	117	Vulnérabilité : le cas de Manchieyt Nasser, au Caire	279
Amélioration de la qualité de l'environnement dans le golfe de Guinée	125	Pénurie de ressources et conflits	282
F : - 24 :		Les conflits et l'environnement	283
Forêts		Problèmes de santé dus à la guerre en RDC	283
Valeur des forêts de Madagascar	132	L'endettement de l'Afrique	286
Atelier international sur les causes sous-jacentes de la déforestation	136	Dégradation environnementale dans le bassin du lac Tchad	288
et de la dégradation forestière	139	Action 21 : vulnérabilité humaine	29
Conservation des forêts au niveau des communautés en Afrique du Nord Empiétement dans les réserves forestières en Ouganda	141	Lutte contre les dunes en Mauritanie	291
Sculpture sur bois au Kenya—pour une subsistance	143	Eradication de la pauvreté	292
et un environnement durables	175	Evaluation de la vulnérabilité en Afrique	294
Actions au niveau des communautés locales au Malawi	147	Une communauté s'enorgueillit de ses richesses	295
Coopération internationale en Afrique centrale	150	Systèmes de connaissances indigènes : l'avenir de l'Afrique	296
Pratiques forestières indigènes des agriculteurs de Sierra Leone	153	Loi type sur les droits de propriété intellectuelle	297
		Statistiques sur les DPI	297
Eau douce		Impacts des changements climatiques	298
Vision africaine de l'eau	158		
Les grands bassins de retenue en Afrique	159	CHAPITRE 4	
Surmonter les conflits associés aux ressources en eau transfrontalières	166	Extraits de l'intervention de M. Camdessus lors des séances	331
Développement de l'hydroélectricité en Afrique orientale	168	interactives de la CNUCED-X	
Gestion des ressources en eau en Ethiopie	170	Le double enjeu : l'enjeu de l'Afrique et celui de l'avenir	349
Réhabilitation des zones humides en Ouganda	172	Désenchantement	362
Importance des nappes phréatiques en Afrique australe	175		
Prolifération de la végétation d'origine étrangère et consommation	176	CHARITE	
d'eau en Afrique australe		CHAPITRE 5	
Mécanismes de coopération internationale sur la gestion partagée des	178	Le stock de capital national	366
ressources en eau en Afrique australe		Le défi africain	368
Réhabilitation des zones humides au Cameroun	182	Politique macro-économique en Tanzanie et secteur forestier	37
Secteur privé : services d'adduction d'eau en Afrique occidentale	184	Raisons d'investir dans la gestion de l'environnement	38
Faire de la Vision africaine de l'eau une réalité	186		
Terre			
Evolution démographique et qualité des terres	193		

195



TABLEAUX

CHAPITRE 1		CHAPITRE 3	
Principaux événements ayant influencé les politiques africaines	5	Crise et problèmes sanitaires en Afrique	272
dans les années 1970		Indicateurs de pauvreté dans les pays d'Afrique	278
Pourcentage d'évolution de l'endettement des pays africains	8	Evolution de la situation sanitaire en Afrique	280
Principaux événements ayant influencé les politiques africaines dans les années 1980	9	Assistance, capitaux privés et problème de la dette en Afrique Afrique : total de la dette extérieure	285 287
Objectifs du Plan d'action de Lagos, 1980–2000	11	Production alimentaire par habitant en Afrique	289
Classement des pays d'Afrique d'après leur indicateur du développement humain en 2000	17	Ressources alimentaires et alimentation en Afrique, 1996–98	290
Principaux événements ayant influencé les politiques africaines	20		
dans les années 1990		CHAPITRE 4	
		Typologie des régimes en Afrique, 1951–90	318
CHAPITRE 2		La renaissance africaine et le scénario Grande ascension	351
Biodiversité			
Zones protégées en Afrique, 1999	57	CHAPITRE 5	
Espèces menacées d'extinction en Afrique du Nord, 2000	65	Evolution du PIB par habitant dans différents pays d'Afrique	367
Zones protégées au niveau national en Afrique du Nord	65	Sécurité alimentaire et nutrition	370
Zones protégées au niveau international en Afrique du Nord	66	Politiques économiques sectorielles : utilisation et gestion	372
Espèces menacées d'extinction en Afrique orientale, 2000	69	durables des forêts en Zambie	312
Zones protégées au niveau international en Afrique orientale	70		
Zones protégées au niveau national en Afrique orientale	70		
Espèces menacées d'extinction dans les îles de l'ouest de l'océan Indien	74		
Espèces menacées d'extinction en Afrique australe, 2000	77		
Zones protégées au niveau national en Afrique australe	78		
Zones protégées au niveau international en Afrique australe	79		
Espèces menacées d'extinction en Afrique centrale, 2000	81		
Zones protégées au niveau international en Afrique centrale	82		
Zones protégées en Afrique centrale	82		
Espèces menacées d'extinction en Afrique occidentale, 2000	85		
Zones protégées au niveau national en Afrique occidentale	86		
Zones protégées au niveau international en Afrique occidentale	87		
Environnements côtiers et marins			
Volume de pêche de poissons marins dans les îles de l'ouest de l'océan Indien, 1975–97	111		

AVANT-PROPOS



Il y a environ vingt ans, les ministres de l'environnement africains se sont rencontrés au Caire pour poser les fondations de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE), le principal forum du continent chargé de définir les perspectives de l'Afrique en matière d'environnement et de trouver sa place sur la scène mondiale. La création de la CMAE s'inscrit dans un contexte de détérioration de l'état de l'environnement et d'accentuation des inégalités sociales et économiques, ainsi que de leur impact sur l'environnement des régions. Néanmoins, dès le début, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ont fortement encouragé le travail de la CMAE en tant que voix de la conscience environnementale de la région. Ils ont ainsi mis en évidence l'interdépendance existant entre l'environnement, les questions sociales et économiques et l'engagement politique pour travailler de concert en faveur du bien-être des populations africaines.

Malgré les succès enregistrés depuis sa création, la CMAE est encore confrontée à des défis intimidants, parmi lesquels nous pouvons l'harmonisation problèmes des environnementaux sous-régionaux régionaux pour qu'une attention comparable soit apportée à tous ces niveaux, la traduction des préoccupations environnementales mondiales en plans d'action concrets, réalisables et exécutables à l'échelon national, sous-régional et régional, le positionnement de la CMAE par rapport aux nouveaux problèmes au niveau régional et mondial (Union africaine, NPDA, etc.), le renforcement du rôle de la CMAE pour défendre les causes au sein du nouvel ordre économique mondial et notamment pour exprimer les préoccupations de l'Afrique dans les organismes internationaux (OMC, FMI, Banque mondiale, etc.) qui commencent à accorder de l'importance aux considérations environnementales lors de la prise de décisions, ainsi que le statut prioritaire qui devrait être accordé aux questions environnementales dans le cadre des processus de développement national.

Les efforts de la CMAE pour résoudre ces problèmes constituent le sujet du premier rapport exhaustif jamais rédigé sur l'état de l'environnement en Afrique : l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO, Africa Environment Outlook). Ce rapport, spécialement commandé par la CMAE, retrace les évolutions matière d'environnement et de développement survenues depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de 1972. Il propose également une analyse complète sur l'état et l'évolution de l'environnement en Afrique ainsi que sur l'impact des politiques, lois et accords régionaux, suggère des solutions politiques de rechange pour l'avenir et recommande enfin des actions politiques concrètes de suivi au niveau national et sous-régional.

Aspect non négligeable, nous espérons que ce rapport donnera à la CMAE l'occasion d'évaluer les performances et l'efficacité de ses politiques depuis ses débuts en 1985, d'envisager l'avenir et de tenir compte des nombreuses options politiques à l'échelon national, sous-régional et régional et qu'il lui servira de base pour redéfinir ses priorités et ses programmes en fonction des résultats et des recommandations figurant dans le présent rapport.

L'AEO met également l'accent sur plusieurs problèmes majeurs qui seront discutés lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) qui doit avoir lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) à la fin du mois d'août 2002. Il constitue la base sur laquelle l'Afrique et ses partenaires de coopération, à la fois bilatérale et multilatérale, peuvent s'appuyer pour déterminer la meilleure façon d'aborder certains des problèmes les plus urgents auxquels l'Afrique est confrontée. Nous souhaitons également que des initiatives nouvelles, sous l'égide de l'Union africaine et du Nouveau

partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) et de sa composante environnementale, soient en mesure de tirer parti des informations contenues dans ce rapport, et notamment des recommandations politiques, pour promouvoir leurs programmes de travail futurs. Ces nouvelles initiatives représentent un défi pour le processus de l'AEO à l'avenir, alors que le paradigme de développement africain va se modifier au-delà du SMDD.

La réussite du processus de l'AEO exige une mention spéciale étant donnée l'approche exceptionnelle adoptée pour la production du rapport. Celui-ci a permis la participation d'un grand nombre de parties prenantes et leur responsabilisation, dans une certaine mesure, suscité un consensus sur plusieurs problèmes et résultats, et clairement démontré le besoin de construire à partir du bas. C'est grâce à cette approche unique que l'AEO a établi une base solide pour harmoniser les processus d'établissement de rapports et d'évaluation intégrée de l'environnement en Afrique. A court terme, nous espérons que les méthodes d'évaluation et d'établissement de rapports pourront être adoptées et totalement incorporées aux pratiques de gestion de l'environnement au niveau des pays.

L'élaboration de l'AEO témoigne clairement de la capacité de l'Afrique à entreprendre par elle-même un travail scientifique spécialisé au lieu de compter sur les institutions implantées dans le Nord pour analyser, définir et formuler des recommandations sur les problèmes la concernant directement. L'AEO est le point de départ de la renaissance africaine en matière d'environnement.

Je suis persuadé que le présent rapport sera utile à tous ceux qui souhaitent parvenir au développement durable en Afrique en faveur des générations actuelles et futures.



Muhammad Kabir Sai'd
Président,
Conférence des ministres africains

de l'environnement (CMAE)

PREFACE



Le tout premier rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique marque une étape importante dans la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE). Il doit servir de référence pour promouvoir l'environnement et aider l'Afrique dans sa recherche

du développement durable. Il est évident que la pauvreté est inextricablement liée à l'environnement et des actions visant à protéger l'environnement doivent donc être adoptées. Sinon, le poison de la pauvreté continuera à ravager le continent.

L'Afrique est confrontée à plusieurs défis cruciaux. L'environnement ne cesse de se détériorer, les inégalités sociales et économiques s'accentuent et la mondialisation déferle sur la planète, laissant l'Afrique loin derrière. Les changements rapides touchant l'économie mondiale, les modèles de consommation, la population et les prévisions démographiques ont un impact négatif sur l'environnement.

Sans développement durable, il est impossible de résoudre les problèmes. Il ne suffit pas d'affirmer que nous avons un plan de conservation de la nature et des ressources naturelles. Nous devons également tenir compte de l'impact des modifications de l'environnement sur les populations. Les êtres humains obligés de lutter pour survivre sont les plus vulnérables face aux changements environnementaux et ils souffrent davantage de leurs effets. Nous devons donner à ces personnes une chance de mener une vie meilleure.

D'importantes consultations avec des experts africains et des institutions collaborantes pendant le processus de l'AEO ont conclu que les problèmes de l'Afrique exigeaient une nouvelle forme de réflexion. Il existe un besoin urgent que toutes les parties prenantes, en Afrique et dans le monde, agissent avec cohérence face aux problèmes.

L'AEO constitue un outil exceptionnel fournissant une analyse sur l'état de l'environnement au cours des 30 dernières années, sur les forces agissantes derrière les modifications de l'environnement et leurs conséquences sur le développement économique et social. Ces répercussions sont présentées en termes d'impact sur les écosystèmes ainsi que de vulnérabilité des hommes face aux inondations, à la sécheresse, aux tremblements de terre, aux parasites et aux

maladies. Les liens entre les changements environnementaux et la pauvreté sont mis en évidence et des domaines d'intervention pertinents identifiés. Les méthodes d'évaluation de l'AEO s'inspirent de l'élaboration du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO, Global Environment Outlook) du PNUE. Elles reposent sur des données, des informations et des méthodes scientifiques fiables, ainsi que sur des contributions effectuées par toutes les parties prenantes afin d'identifier les thèmes prioritaires.

L'Afrique est un continent possédant d'abondantes richesses naturelles, une grande biodiversité et d'immenses paysages intacts. Ces atouts doivent être valorisés et protégés afin que chacun puisse en profiter. Les décisions prises aujourd'hui et demain vont définir le type d'environnement dont les générations actuelles et futures vont bénéficier. En se fondant sur l'analyse du passé, l'AEO souligne toute une série d'approches politiques pour l'avenir, qui conduisent à différentes possibilités pour les 30 prochaines années. Ce rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique s'achève par des recommandations concernant la voie à suivre par l'Afrique.

En conséquence, l'AEO représente un outil important que les décideurs africains doivent utiliser pour évaluer les problèmes environnementaux urgents auxquels la région est confrontée. Les informations contenues dans le rapport peuvent constituer une base solide pour les discussions du Sommet mondial sur le développement durable. Je suis convaincu que nombreux sont ceux qui, parmi vous, trouveront ce rapport utile pour préparer le sommet et l'avenir. J'espère qu'il sera une source d'inspiration pour tous ses lecteurs et qu'il les encouragera à s'impliquer davantage en faveur de la protection de l'environnement en Afrique.

hear if

Klaus Töpfer

Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement





ORIGINES

La huitième session de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE), qui s'est déroulée à Abuja (Nigeria) en avril 2000, a approuvé le programme à moyen terme de la CMAE, dont l'une des décisions a été l'établissement du rapport sur l'*Avenir de l'environnement en Afrique*. Cette mesure a été confirmée lors du Comité intersessions de la CMAE, qui s'est réuni à Malmö (Suède) en mai 2000. En conséquence, le secrétariat de la CMAE, le Bureau régional pour l'Afrique du programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec la Division de l'alerte précoce et de l'évaluation, ont entrepris l'élaboration du rapport sur l'*Avenir de l'environnement en Afrique*.

PRODUCTION

Partenariat

L'élaboration de l'AEO fait suite à une vaste consultation et participation entre le PNUE et divers partenaires en Afrique. Il reflète donc un grand nombre de perspectives et de priorités sous-régionales. Le processus de l'AEO implique le partenariat avec six centres collaborants (voir page v) responsables d'établir des rapports rétrospectifs sur les mesures politiques et sur l'état sous-régional de l'environnement en Afrique centrale, en Afrique orientale, en Afrique du Nord, en Afrique australe, en Afrique occidentale et dans les îles de l'Ouest de l'océan Indien. Ces centres ont eu recours à des experts individuels et institutionnels à l'échelon national et sous-régional pour obtenir des contributions en vue de la rédaction du rapport.

Des experts issus d'organisations spécialisées ont également participé au projet en contribuant à certains chapitres du rapport et sont intervenus lors de la révision pour veiller à l'équilibre sous-régional, à la légitimité scientifique et à l'exhaustivité. Ces organisations comprennent notamment la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), la Communauté économique des

Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'UMA et la Commission de l'Océan Indien (CIO).

Sources d'informations

Pour compiler les contributions sous-régionales, des sources de données et des informations nationales ont été utilisées. Ces sources de données ont ensuite été comparées et harmonisées avec les données disponibles auprès des sources régionales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale et l'Institut des ressources mondiales, entre autres. Une rencontre entre les experts des centres collaborants a eu lieu afin de se mettre d'accord sur l'harmonisation des informations et sur la normalisation des sources de données pour garantir l'uniformité du rapport.

Renforcement des capacités

Le processus de l'AEO a également contribué à renforcer les capacités en matière de communication des données sur l'environnement, d'analyse des politiques, d'élaboration d'hypothèses et de rédaction de rapports intégrés à l'échelon national, sous-régional et régional en Afrique. Des ateliers portant sur la mise en place des capacités ont été organisés au niveau sous-régional pour les ONG et les experts nationaux au sujet des méthodes de communication d'informations rétrospectives sur les mesures politiques et sur l'état de l'environnement. A cette fin, le cadre Pression/Etat/Impact/Réponse (PSIR), ainsi que des méthodes de gestion des données, ont été utilisés. Enfin, un atelier sur le développement de scénarios a également eu lieu.

L'AEO

L'Avenir de l'environnement en Afrique est le premier rapport de synthèse intégré sur l'environnement africain. Sa méthode d'évaluation est dérivée du processus de pointe élaboré par le PNUE dans le cadre du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO). Ses principales caractéristiques sont notamment :



- l'utilisation de données, d'informations et de méthodes scientifiques fiables :
- la combinaison de perspectives régionales et sousrégionales;
- la prise en compte des perspectives des différentes parties prenantes;
- l'identification des questions prioritaires et émergentes, comme la vulnérabilité des hommes aux modifications de l'environnement;
- l'émission d'alertes précoces concernant les menaces imminentes :
- l'orientation vers le développement durable.

Pourquoi un rapport de synthèse intégré sur l'état de l'environnement ?

- Il s'agit d'un processus d'identification des conditions et évolutions environnementales associé à l'évaluation des principales forces agissantes, tout en faisant apparaître les points d'influence aux décideurs.
- Il dépasse la portée d'une étude traditionnelle sur l'état de l'environnement, car celle-ci n'intègrerait pas d'évaluation des principales forces agissantes et des politiques qui exercent une influence sur les évolutions environnementales.
- Il répond à quatre questions consécutives qui sont vitales pour une prise de décisions efficace, à savoir :
 - 1. Qu'est-ce qui arrive à l'environnement?
 - 2. Comment en est-on arrivé là ?
 - 3. Que pouvons-nous faire et que faisons-nous actuellement ?
 - 4. Que se passera-t-il si nous ne réagissons pas maintenant ?
- Il rassemble des informations et des idées concernant généralement plusieurs disciplines et institutions.
- C'est un outil destiné à favoriser la communication entre la science et l'action politique.

L'Avenir de l'environnement en Afrique vise à fournir des informations exhaustives et crédibles sur l'environnement en adoptant une forme propice à la prise de décisions. La structure, qui regroupe des informations détaillées sur l'environnement et une analyse des

politiques dans un contexte général de conditions socioéconomiques et d'obligations de développement, est par conséquent parfaitement adaptée à cet objectif.

Le rapport propose des recommandations en vue d'une action et d'une coopération internationales ; il peut donc être utilisé par les organisations sous-régionales et les départements nationaux de l'environnement pour mettre en œuvre des politiques nationales et des accords internationaux.

L'AEO est une réponse directe au Chapitre 40 d'Action 21, qui stipule :

« Bien qu'il existe déjà, comme l'indiquent les divers titres des chapitres d'Action 21, un nombre considérable de données, il y a lieu de recueillir, à l'échelon local, régional et mondial, des données plus nombreuses et plus diversifiées sur la situation et l'évolution des variables concernant les écosystèmes, les ressources naturelles, la pollution et la situation socio-économique. Le fossé qui existe entre le monde développé et le monde en développement en matière d'information et d'accès à des données de bonne qualité, cohérentes et normalisées n'a fait que s'approfondir, entravant gravement la capacité des pays de prendre, en connaissance de cause, des décisions sur l'environnement et le développement. »

« Les pays en développement en particulier et, dans un grand nombre de domaines, l'ensemble de la communauté internationale, s'avèrent incapables de recueillir et d'évaluer les données susceptibles d'être transformées en informations utiles et d'être diffusées. Il faut également améliorer la coordination entre les activités d'information et de collecte de données relatives à l'environnement, à la démographie, à la société et au développement. »

Synthèse

Le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO) propose une analyse complète et intégrée de l'environnement en Afrique. Il contient une évaluation détaillée de l'état actuel de l'environnement dans la région, indique les évolutions environnementales prévisibles et étudie l'interaction complexe entre les événements naturels et l'impact des actions humaines sur l'environnement. Dans ce contexte, le rapport analyse les effets des modifications de l'environnement en termes de vulnérabilité des hommes et de sécurité, présente un ensemble d'hypothèses concernant l'avenir de l'Afrique et donne des recommandations sur des mesures concrètes pour guider la région vers le scénario le plus favorable.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT 1972-2002

L'AEO est axé sur une période historique de 30 ans débutant avec la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain qui s'est tenue à Stockholm (Suède) en 1972. Néanmoins, la dégradation actuelle de l'environnement en Afrique est en grande partie la conséquence de périodes plus sombres, comme celle du commerce des esclaves et du colonialisme. L'AEO possède donc une importante dimension historique et aborde cet héritage pour illustrer comment le cours de l'histoire a souvent éclipsé les connaissances et le mode de vie traditionnel des africains, qui étaient intrinsèquement plus respectueux de l'environnement que certaines formes modernes de développement.

Le « vent du changement », qui a commencé à souffler sur l'Afrique au début des années 1960 pour culminer avec la lutte pour l'indépendance des pays africains, est également décrit. Une bonne compréhension de ce processus est essentielle pour apprécier l'émergence d'une volonté commune africaine de résoudre les problèmes concernant les changements environnementaux et le développement durable.

Dans les années 70, la conférence de Stockholm (1972) a grandement contribué à placer les préoccupations environnementales au premier plan du débat social et politique sur l'ensemble de la planète. Les conclusions de la conférence ont permis de définir un programme d'action

moderne en faveur de l'environnement en Afrique et dans le monde entier. Toutefois, ces conclusions revêtent peut-être une signification particulière pour l'Afrique. Tout d'abord, elles stipulent clairement qu'un environnement sain est un droit fondamental qu'il est impossible d'obtenir tant que l'apartheid, la ségrégation raciale et la domination coloniale persistent. Enfin, elles demandent la protection des ressources de la terre au nom des générations actuelles et futures. Cet appel a connu un écho immédiat dans une région qui se libérait de ses liens coloniaux et dont la population en grande partie pauvre doit directement compter sur les ressources naturelles pour trouver ses moyens d'existence. L'AEO décrit les efforts consentis par les organisations, les institutions et les gouvernements d'Afrique durant cette période pour répondre au défi constitué par cet appel, pour traduire une volonté commune en gestion prudente, planifiée et pertinente des vastes ressources naturelles de l'Afrique et pour essayer d'orienter la région vers la voie du développement durable.

ETAT DE L'ENVIRONNEMENT 1972-2002

Les causes des changements environnementaux survenus jusqu'en 2002 sont examinées. Elles comptent notamment des facteurs liés à la politique et à la gouvernance. L'impact des modifications de l'environnement sur le fonctionnement des écosystèmes et sur le développement économique et social est également pris en compte dans sept domaines principaux.

• Atmosphère: L'Afrique est particulièrement vulnérable à la variabilité du climat et aux changements climatiques. Les variations des précipitations ont engendré des sécheresses et des inondations, ayant souvent des conséquences désastreuses pour les populations et pour l'environnement. Les conséquences prévisibles du changement climatique mondial, à savoir une aggravation de l'impact des sécheresses, de la désertification, des inondations et de l'élévation du niveau des mers, peuvent empirer la situation des peuples d'Afrique, bien que les émissions de gaz à effet de serre soient, dans l'ensemble, négligeables dans la région. L'analyse des conséquences d'activités telles que la déforestation, l'aménagement inadapté du littoral et la



mauvaise gestion des terres, montre qu'elles peuvent aggraver les effets de la variabilité du climat et des changements climatiques. La qualité de l'air est une source de préoccupation nouvelle dans plusieurs pays africains, notamment dans les zones urbaines en expansion où la concentration des populations, des industries et des véhicules provoque une augmentation de la pollution atmosphérique.

- Biodiversité: Les ressources biologiques de l'Afrique déclinent rapidement en conséquence de la destruction des habitats, de la surexploitation de ressources spécifiques et d'activités illégales. La protection institutionnalisée a été renforcée à l'échelon national et international au cours des 30 dernières années. Toutefois, des mesures supplémentaires sont nécessaires, telles que davantage de recherches et de publications, notamment en ce qui concerne les connaissances indigènes, la mise en place de stratégies durables d'exploitation et de commerce, une implication plus importante des parties prenantes et un partage plus équitable des bénéfices.
- Habitats marins et côtiers: En Afrique, les ressources et les habitats marins et côtiers sont menacés par la pollution, la surexploitation des ressources, l'aménagement inadapté du littoral et la mauvaise gestion des terres de l'intérieur. La pollution par les hydrocarbures représente une menace importante pour les ressources, les habitats et les économies situés le long du littoral africain. Des politiques et des règlements en faveur du développement durable du littoral et de l'utilisation des ressources marines sont déjà en vigueur, mais ils exigent des ressources durables comme du personnel qualifié, des équipements, des ressources financières et davantage d'efficacité en matière de contrôle, surveillance, administration et application.
- Forêts: L'Afrique possède le plus fort taux de déforestation au monde. Outre son impact écologique, la déforestation est également synonyme de perte définitive de ressources primordiales, situation provoquant la perte des moyens d'existence et de sources d'énergie essentielles pour les communautés. L'engagement politique en faveur de la protection des forêts indigènes, des pratiques d'exploitation durables et des droits de propriété des communautés doit être renforcé. Le développement de sources d'énergie de rechange constitue également une priorité.
- Eau douce : Le manque de disponibilité et la qualité insuffisante de l'eau douce représentent les deux entraves principales au développement de l'Afrique, car elles limitent

la production alimentaire et les activités industrielles et jouent un rôle majeur dans le fardeau des maladies.

- Terres: La dégradation des sols et des ressources végétales est essentiellement le résultat des pressions démographiques croissantes, de politiques inéquitables en matière d'accès aux terres et de régime foncier et enfin d'une pauvreté généralisée. Les conséquences sont multiples: diminution des récoltes agricoles affectant les économies et la sécurité alimentaire, désertification des zones arides suscitant une concurrence pour les ressources restantes et augmentation des sources potentielles de conflit. La réforme foncière, la coopération internationale et l'intégration de la gestion des ressources terrestres aux objectifs de développement sont nécessaires.
- Urbanisation: Bien que la majorité des Africains vivent actuellement dans des zones rurales, les taux de croissance urbaine dans la région comptent parmi les plus élevés de la planète. Une faible croissance économique et des investissements insuffisants en infrastructures n'ont pas permis d'assurer la fourniture de logements et de services de base dans les zones urbaines pour faire face au taux de migration intérieure, avec pour conséquence une prolifération de l'habitat précaire dans l'Afrique urbaine.

CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET VULNÉRABILITÉ HUMAINE

La pauvreté de la plupart des Africains, et par conséquent leur dépendance directe vis-à-vis des ressources naturelles pour assurer leurs moyens d'existence, accroît leur vulnérabilité aux changements environnementaux. Au cours des 30 dernières années, la pauvreté a continué à empirer en Afrique et l'environnement de la région n'a cessé de se dégrader, rendant les Africains encore plus vulnérables aux changements environnementaux.

En Afrique subsaharienne, 61 pour cent de la population vivent dans des zones écologiquement vulnérables caractérisées par un fort degré de sensibilité et un faible degré de résistance (IDS 1991). Ce n'est pas nécessairement par choix mais par obligation, parce qu'il n'existe pas d'autres options ou que celles-ci ont été épuisées.

Une croissance démographique rapide et la surexploitation des ressources naturelles, responsables de l'aggravation de la pauvreté et de l'augmentation de l'insécurité alimentaire, ont provoqué les changements environnementaux d'origine humaine. La mauvaise gestion des ressources et des processus environnementaux

subsaharienne, 61
pour cent de la
population vivent
dans des zones
écologiquement
vulnérables
caractérisées par un
fort degré de
sensibilité et un
faible degré de
résistance (IDS
1991). Ce n'est pas
nécessairement par
choix mais par
obligation, parce

En Afriaue

•

qu'il n'existe pas

d'autres options ou

que celles-ci ont été

exacerbe considérablement l'impact des catastrophes et leurs conséquences sur les ressources naturelles.

D'autres facteurs comme la médiocrité des résultats économiques et la faiblesse des cadres institutionnels et légaux ont laissé la plupart des Africains avec des choix limités et une faible capacité à faire face. Les mesures destinées à lutter contre la vulnérabilité humaine aux changements environnementaux doivent donc prendre la forme d'actions intégrées qui reflètent la nature multidimensionnelle des causes et des situations de vulnérabilité.

Perspectives pour 2002–2032

Axé sur les trois prochaines décennies, l'AEO envisage un certain nombre d'options politiques susceptibles d'avoir le plus d'impact sur l'environnement et le développement socio-économique. Quatre scénarios sont présentés ; ils sont fondés sur plusieurs situations environnementales et sociales qui peuvent se produire suite à différentes interventions politiques. Ces scénarios ne constituent pas des prévisions du futur, mais visent à illustrer l'éventail des possibilités en fonction de quatre choix de politique et leur interaction avec l'environnement, les conditions de développement, les forces agissantes et les interventions au niveau de la gestion. Les forces agissantes identifiées qui risquent le plus de modeler le futur sont : la démographie, l'économie (y compris la pauvreté), le social, la culture, l'environnement, la technologie et la gouvernance.

Les scénarios sont :

- Forces du marché
- Univers forteresse
- Réforme des politiques
- Grandes transitions

Le scénario des *Forces du marché* décrit un développement mondial impulsé par les forces du marché, qui conduit à une économie dominante de type occidentale. En Afrique, l'impact environnemental de ce style de développement se traduirait par une série de gains atténuée par davantage de problèmes environnementaux et sociaux, et par la poursuite d'une faible croissance économique.

Parmi les conséquences possibles de ce scénario figurent une incidence accrue des sécheresses et des inondations, une réduction de la production agricole, une hausse des problèmes de santé liés à la poursuite de la raréfaction de la couche d'ozone, l'intensification de la migration vers les zones urbaines, la prolifération des espèces invasives, l'augmentation de la déforestation, une diminution de la disponibilité en eau douce, une hausse des maladies d'origine hydrique, ainsi qu'une dégradation plus

intense des ressources marines et côtières.

Le scénario de *Réforme des politiques* envisage des ajustements politiques orientant le développement conventionnel vers des objectifs de réduction de la pauvreté. Alors que des progrès considérables sont réalisés en termes de développement économique et social, ils s'effectuent essentiellement au prix d'une exploitation accrue et d'une dégradation persistante de l'environnement.

Parmi les conséquences possibles de ce scénario figurent une diminution progressive de la pollution atmosphérique, le développement du tourisme en Afrique, davantage de choix énergétiques et donc moins de dépendance à l'égard des biocombustibles, la satisfaction des besoins en ressources en eau, une réduction de la migration vers les zones urbaines et une diminution de la conversion des écosystèmes fragiles en terres arables.

Le scénario de *l'Univers forteresse* évoque un avenir où les pressions socio-économiques et environnementales s'accentuent. Le monde se dirige vers la fragmentation, vers des inégalités extrêmes en termes de pouvoir et de statut socio-économique et vers de nombreux conflits sur le continent africain et entre l'Afrique et les autres régions du globe.

Parmi les conséquences possibles de ce scénario figurent une vulnérabilité accrue face aux modifications de l'environnement, une dégradation de la qualité de l'air dans les zones urbaines accompagnée d'une plus forte incidence des maladies respiratoires, une diminution du rendement du pâturage et des terres arables et une surexploitation des eaux, des terres, des forêts et des pâturages, une qualité médiocre de l'eau et une mauvaise santé, un appauvrissement des ressources en eaux souterraines, une vulnérabilité accrue des récifs coralliens et des forêts de palétuviers, une dégradation de l'économie urbaine et un taux de criminalité plus élevé.

Le scénario des *Grandes transitions* décrit de nouveaux modèles de développement surgissant en réponse aux défis constitués par la durabilité, les nouvelles valeurs, le pluralisme et la solidarité planétaire. Une fois ce nouveau code éthique traduit en mesures politiques, ces dernières sont à leur tour appliquées de manière intégrée et la stabilité sociale et politique se répand en Afrique. Ce regain de vitalité et de santé des écosystèmes garantit des services et des ressources abondants et préserve ainsi la vie et les moyens d'existence des nouvelles générations.

Parmi les conséquences possibles de ce scénario figurent une utilisation plus efficace de l'énergie et une amélioration de la qualité de l'air dans les zones urbaines, un accès plus équitable aux terres, la réhabilitation des terres marginales et dégradées, un ralentissement de la



diminution de la biodiversité et une intégrité renforcée des écosystèmes, un gain d'autonomie des communautés pour gérer les ressources, une réduction de la pression sur les zones côtières, une augmentation importante de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement, ainsi qu'une baisse notable des populations vivant dans des taudis urbains et des habitats sur les hautes terres.

APPEL À L'ACTION

La plupart des pays d'Afrique sont confrontés à plusieurs défis, tels que la nécessité de réduire la pauvreté et d'améliorer l'état de l'environnement et la qualité de vie des populations. Ces problèmes doivent être traités selon une perspective politique afin que la région puisse s'orienter davantage vers le développement durable.

L'un des objectifs clés de l'AEO consiste à identifier des « éléments d'action réalisables » afin de les recommander à la CMAE , en tant qu'organe chargé de l'environnement en Afrique, et aux autres responsables gouvernementaux concernés. Des actions urgentes sont nécessaires pour renverser l'actuel processus de dégradation de l'environnement en Afrique. Les principaux problèmes à aborder sont la réduction de la pauvreté et la lutte contre les causes directes de la dégradation de l'environnement en traitant ensemble l'environnement et le développement. Il existe également un certain nombre de problèmes transversaux qui menacent la quête du développement durable par l'Afrique.

Des actions spécifiques sont récapitulées ci-dessous dans les catégories suivantes :

- éradication de la pauvreté;
- arrêt et inversion du processus de dégradation de l'environnement;
- promotion d'actions sur les problèmes transversaux.

Eradication de la pauvreté

La pauvreté est un problème complexe exigeant une approche multidimensionnelle et dont l'éradication ne comporte pas de solution uniforme. En Afrique, la pauvreté est considérée à la fois comme une cause et une conséquence de la dégradation de l'environnement. Puisque la réduction de la pauvreté est une condition essentielle au développement durable, les pays africains doivent consacrer leur attention et leurs ressources aux problèmes de pauvreté affectant la région par le biais des actions suivantes :

- adhésion aux principes du développement durable et promotion de ces principes ;
- accélération du développement industriel;

- recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires ;
- lutte contre la crise de la santé, y compris contre la pandémie de VIH/SIDA.

Arrêt et inversion du processus de dégradation de l'environnement

En Afrique, les problèmes de développement socioéconomique sont inextricablement liés aux populations, aux ressources et à l'environnement. La préservation de l'environnement concerne donc directement la structure et le fonctionnement de l'économie, étant donné que la majorité de la population africaine tire directement ses moyens d'existence des ressources naturelles. Néanmoins, la région perd ses ressources à un rythme relativement rapide, rendant ainsi des millions d'individus vulnérables aux conséquences néfastes des changements environnementaux. Les stratégies et actions futures visant à arrêter et inverser le processus de dégradation de l'environnement doivent comprendre les mesures prioritaires suivantes:

- réduction et arrêt de la désertification et de la dégradation des sols;
- préservation et gestion de la biodiversité et des ressources forestières, y compris les zones humides et les écosystèmes transfrontaliers;
- atténuation des modifications de l'environnement et amélioration de la qualité de l'air;
- accès amélioré aux ressources d'eau douce et amélioration de leur qualité;
- protection des ressources et des écosystèmes marins et côtiers;
- promotion d'une gestion des produits chimiques respectueuse de l'environnement.

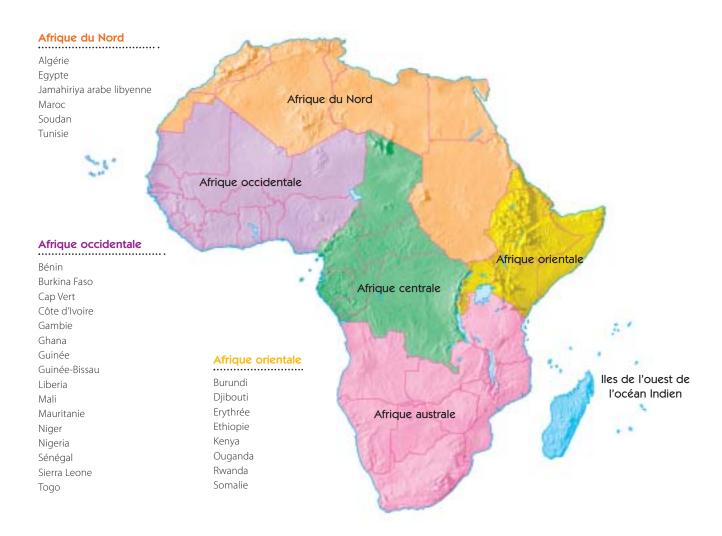
Promotion d'actions sur les problèmes transversaux

Il existe en Afrique un certain nombre de problèmes transversaux qui exigent des mesures urgentes pour arrêter et inverser le processus de dégradation de l'environnement et réduire la vulnérabilité des hommes. Il s'agit de problèmes de grande envergure, qui concernent des domaines importants :

- mobilisation de ressources financières nationales et internationales en faveur du développement durable ;
- promotion des échanges commerciaux ;
- promotion de la paix, d'une bonne gouvernance et des droits de l'homme;
- amélioration des bases scientifiques et technologiques ;
- accélération de l'intégration et de la coopération régionales;
- promotion du rôle de la société civile ;
- promotion du développement des ressources humaines.



Sous-régions de l'AEO



Afrique centrale

Cameroun
Congo
Gabon
Guinée équatoriale
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Tchad
São Tomé et Príncipe

Afrique australe

Afrique du Sud Namibie
Angola République-unie de Tanzanie
Botswana Swaziland
Lesotho Zambie
Malawi Zimbabwe
Mozambique

lles de l'ouest de l'océan Indien

Comores Réunion (France)
Madagascar Seychelles
Maurice

CHAPITRE 1

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE : 1972–2002





Figure 1.1 Les régions et les

frontières politiques de l'Afrique

CHAPITRE 1

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE : 1972-2002

faveur de l'environnement.

INTRODUCTION

Le Chapitre 1 de l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO) retrace brièvement les événements survenus dans la région, en particulier pendant les trois dernières décennies. Il met en lumière les politiques et les programmes sociaux et économiques qui ont eu un impact sur l'environnement et qui ont influencé les diverses interventions des pouvoirs publics.

Ce chapitre met principalement l'accent sur les 30 années écoulées depuis la Conférence sur l'environnement humain qui s'est tenue à Stockholm en 1972 et qui a posé les fondements de l'action internationale en

Cependant, il passe également

ATLANTIC
OCEAN

Constitution

AND ROCCOMMANIS

Constitution

AND ROCCOMMANIS

TUNISA

TIDONS

T

antérieurs à 1972 qui ont eu une influence majeure sur l'économie politique de l'Afrique, tels que le commerce des esclaves, la colonisation et la lutte pour l'indépendance. Ce rappel historique permet de replacer dans son contexte l'évolution de la gestion de l'environnement en Afrique.

Des questions sociales, économiques et environnementales sont évoquées dans trois grandes sections couvrant approximativement une décennie chacune, à savoir : les années 1970, les années 1980, les années 1990 et au-delà.

La section consacrée aux années 1970 évoque également certains événements survenus avant 1972, tels que la colonisation, la décolonisation et la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963. Le cadre juridique et institutionnel de la gestion de l'environnement est lui aussi abordé.

La section consacrée aux années 1980 souligne le déclin économique de l'Afrique, abordant notamment le problème de la dette, les famines du milieu de la décennie et les tentatives de redressement de la région avec l'adoption du Plan d'action de Lagos au début des années 1980. Elle évoque par ailleurs la création en 1985 de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE) et les travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), qui a popularisé le concept de développement durable. En adhérant à la fois au principe du développement durable et à la Stratégie mondiale de la conservation, qui a donné naissance à de nombreuses stratégies nationales, l'Afrique a affirmé sa position en tant qu'acteur majeur de la gestion de l'environnement à l'échelon international.

La section consacrée aux années 1990 et au-delà marque l'achèvement du processus de décolonisation, avec l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud et l'apparition d'une nouvelle donne politique. Cette section couvre également la fin de la Guerre froide, qui avait fait de la région le théâtre des manœuvres géopolitiques des

Occidentaux comme des Soviétiques. Les années 1990 ont en outre été marquées par l'instauration de nouveaux systèmes politiques dans de nombreux pays d'Afrique. En ce qui concerne l'environnement, nombre de pays ont adopté de nouvelles constitutions entérinant l'existence de droits environnementaux. Cette section analyse l'impact de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992 et les préparatifs du Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra en Afrique du Sud dans le courant de l'année 2002.

HISTORIQUE

Depuis des temps immémoriaux, l'environnement est étroitement lié à la vie des populations africaines. Au sein de communautés diverses et variées, des valeurs traditionnelles ont de tout temps gouverné les interactions entre l'homme et l'environnement ainsi que les méthodes d'exploitation et de gestion des ressources naturelles. Dans de nombreuses sous-régions, il existe un lien fort entre la population et ces ressources, dont des mécanismes traditionnels régulent la gestion. L'encadré 1.1 met en lumière la façon dont ces règles ancestrales ont facilité l'exploitation et la préservation des ressources dans certaines régions d'Afrique.

La région est également riche en systèmes de connaissances indigènes, dont certains ont survécu à deux des grands événements qui ont contribué à modeler l'Afrique moderne : l'esclavage et la colonisation.

Le commerce des esclaves entraîna le transport à travers l'océan Atlantique de millions d'Africains employés comme ouvriers dans les plantations d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes ou comme domestiques en Europe. Sur la côte orientale et occidentale de l'Afrique, ces esclaves étaient troqués par les Arabes et les Européens contre des produits de base tels que le tissu, la poudre, le sel et les perles.

L'abolition de l'esclavage fit naître une nouvelle forme de commerce. La découverte de vastes « territoires vierges » et de riches réserves d'or et d'autres minéraux à l'intérieur des terres incita les Européens à explorer l'Afrique, dont les immenses ressources naturelles allaient fournir des matières premières à bas prix aux industries européennes. Des chartes furent établies avec les chefs indigènes, qui offrirent de vastes terres aux Européens en échange d'une promesse de protection contre les invasions armées et de fourniture de produits européens. Une nouvelle forme d'asservissement, le colonialisme, s'implanta en Afrique. Le pillage de ses ressources naturelles et de son environnement commença, conduisant les pays d'Europe à se disputer les colonies.

Les politiques coloniales débouchèrent sur des conflits accrus entre les utilisateurs et sur des atteintes environnementales. L'exploitation du bois de chauffe et de construction, la conquête de terres arables et de pâturages, ainsi que l'urbanisation provoquèrent la destruction des forêts naturelles. Les politiques coloniales en matière de forêts mirent plutôt l'accent sur les plantations, afin de

Encadré 1.1 Les gardiens de la tradition

Des règles ancestrales régentaient autrefois l'accès des populations africaines aux ressources naturelles. Ces règles interdisaient par exemple l'abattage de certains arbres, certaines méthodes de cueillette, la récolte de certains fruits et autres produits dérivés des arbres ou encore l'accès à des zones boisées ou à des montagnes sacrées.

L'abattage des arbres fruitiers était notamment prohibé. Au Zimbabwe, il était presque inconcevable pour quiconque soumis au régime foncier traditionnel de couper un *Uacapa kirkiana* sans l'autorisation expresse des gardiens des terres. D'autres essences, telles que *Sclerocarya birrea* et *Parinari curatellifolia*, étaient directement liées aux esprits et aux rites ancestraux ; elles étaient protégées par un système pénal séculaire appliqué par le chef et ses descendants.

Les règles traditionnelles relatives à la cueillette des fruits facilitaient la préservation des arbres fruitiers. La plupart des fruits devaient être récoltés pour un usage domestique et non commercial. Parmi ces règles figuraient notamment :

- Ne jamais cueillir un fruit [de Uacapa kirkiana] à deux mains.
- Secouer l'arbre ou bien utiliser une pierre ou un autre instrument pour déloger le fruit.
- Ne pas jurer ni exprimer sa satisfaction concernant la quantité ou la qualité des fruits.

D'autres règles limitaient la quantité de fruits verts pouvant quitter la forêt, afin que la cueillette n'endommage pas les arbres. La croyance populaire voulait que si l'un de ces délits était commis, la personne qui s'en était rendue coupable disparaîtrait dans la forêt.

En matière de gestion forestière, les règles traditionnelles allaient encore plus loin, puisque l'abattage des arbres était interdit dans certains lieux. La désignation de ces lieux et leur protection étaient du ressort du gardien des terres.

répondre aux besoins croissants et spécifiques de l'industrie et du commerce européens. Cette pratique conduisit à une diminution de la biodiversité, les espèces indigènes étant supprimées dans de vastes zones et remplacées par des essences exotiques. A l'époque coloniale, les populations africaines n'eurent guère leur mot à dire concernant la manière dont leurs ressources étant exploitées et bénéficièrent peu des atouts naturels de la région.

La situation a toutefois changé, en particulier au cours des 30 dernières années, grâce à l'accession à l'indépendance et à l'adoption de politiques et de programmes nationaux dans le domaine social, politique, économique et environnemental. Bien que des progrès aient été accomplis sur de nombreux fronts, bien des problèmes subsistent. Certains des événements qui ont contribué à ordre du jour socio-économique et environnemental de l'Afrique sont abordés dans les sections suivantes.

LES ANNEES 1970 : LE VENT DU CHANGEMENT

DECOLONISATION

La décolonisation de l'Afrique fut décrite dans les années 1960 par l'ancien Premier ministre britannique Harold Macmillan comme « le vent du changement ». Le processus fut amorcé dans la région en 1957 avec l'indépendance du Ghana. Il prit de l'ampleur dans les années 1960 et au-delà pour s'achever en 1994 avec la fin de l'apartheid en Afrique du Sud.

Le souffle qui attisa le nationalisme africain renforça les relations entre les anciennes colonies, donnant plus de poids aux plaidoyers en faveur du panafricanisme. En 1963, les pères fondateurs de l'indépendance de l'Afrique créèrent l'OUA, dont les principaux objectifs étaient les suivants :

- promouvoir l'unité et la solidarité des Etats africains ;
- coordonner et intensifier la coopération et les efforts entre les Etats africains afin d'améliorer les conditions de vie de la population;
- défendre la souveraineté des Etats africains, leur intégrité territoriale et leur indépendance.

Dans bien des cas, l'indépendance ne fut pas synonyme de stabilité politique. De nombreux pays devenus indépendants à la fin des années 1950 et dans les années 1960—tels le Tchad, le Congo, le Ghana, la Sierra Leone, le Nigeria, le Rwanda, l'Ouganda, la Somalie et le Soudan—traversèrent des phases d'instabilité politique qui, dans certains cas, se sont poursuivies jusqu'à nos jours. Les principaux événements ayant

influencé les politiques africaines dans les années 1970 sont énumérés au Tableau 1.1.

La Guerre froide est sans doute l'un des événements qui eurent le plus fort impact sur l'Afrique en termes de développement et d'alliances socio-économiques. Bien que la région pratique depuis longtemps l'exploitation durable des ressources naturelles, la gestion de l'environnement n'avait généralement pas à l'époque l'importance primordiale qu'on lui confère aujourd'hui. Durant la Guerre froide, les deux modèles de développement dominants étaient le capitalisme et le socialisme. Ceci provoqua parfois des tensions entre les pays africains, qui débouchèrent souvent sur des conflits armés ou des guerres civiles. Les conflits armés entraînèrent à leur tour des problèmes de réfugiés, dont le nombre passa de 23 500 à la fin des années 1950 à quelque 50 millions à la fin des années 1990 (HCR, 2000). Les troubles politiques et les réfugiés qu'ils engendrèrent dans de nombreuses régions d'Afrique au cours des dernières décennies provoquèrent de nombreux problèmes, parmi lesquels :

- la déforestation résultant d'abattages massifs pour l'agriculture et le bois de chauffe;
- une urbanisation rapide, en particulier dans les zones côtières ;
- une pauvreté généralisée ;
- des résultats économiques médiocres ;
- des politiques commerciales peu propices à la paix et au développement;
- une base technologique insuffisante pour satisfaire la demande existante;
- des dissensions civiles croissantes ;
- le développement du commerce clandestin de minéraux et d'autres ressources naturelles.

ORDRE DU JOUR ENVIRONNEMENTAL

Cinq ans après la création de l'OUA, en septembre 1968, la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles fut adoptée à Alger. Le principal objectif de la Convention d'Alger était d'encourager l'action individuelle et conjointe en faveur de la préservation, de l'exploitation et de la mise en valeur des sols, de l'eau, de la flore et de la faune pour le bien-être présent et futur de l'humanité.

Le principe fondamental de cette convention est le suivant : « les Etats contractants s'engagent à adopter les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources en sol, en eau, en flore et en faune, conformément aux principes scientifiques et compte tenu du meilleur intérêt des populations. »

Tableau 1.1	Principaux événements ayant influencé les politiques africaines dans les années 1970
Année	Evénement
1971	 Adoption à Ramsar, Iran, de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau
1972	Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm, Suède
	 Création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège est à Nairobi, Kenya
	 Adoption de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel à Paris, France
	 Adoption de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets à Londres, Royaume-Uni et Mexico, Mexique
1973	 Première utilisation du pétrole comme « arme » sur le marché mondial par les pays exportateurs arabes. Effet dévastateur sur les économies et notamment sur celles des pays en développement, y compris en Afrique
	 Adoption de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CCIEM) à Washington, Etats-Unis
	 Adoption de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires à Londres, Royaume-Uni
1975	 Accession à l'indépendance du Mozambique le 25 juin, des Seychelles le 29 juin et de l'Angola le 11 novembre
	 Entrée en vigueur de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau
	 Entrée en vigueur de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
	Entrée en vigueur de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets
1976	Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles
1977	• En mai, lancement à Genève, Suisse, de la ratification de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles
1978	 Adoption à Londres, Royaume-Uni, du Protocole relatif à la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, qui en modifie les clauses.
	 Entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles
1979	 Longues négociations entre les autorités britanniques et le Front patriotique à Lancaster House, conduisant l'année suivante à l'indépendance du Zimbabwe
	• En juin, adoption à Bonn, Allemagne, de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

La Convention d'Alger exige également des parties qu'elles entreprennent :

- d'adopter des mesures efficaces pour préserver et améliorer les sols, mais aussi maîtriser l'érosion et l'exploitation des terres;
- d'instaurer des politiques pour préserver, exploiter et développer les ressources en eau, prévenir la pollution et maîtriser la consommation d'eau;
- de préserver la flore et d'assurer son exploitation raisonnée, de veiller à la bonne gestion des forêts et de limiter les brûlis, le déboisement et le surpâturage;
- de protéger la faune et d'assurer son exploitation raisonnée, de gérer les populations et les habitats, de limiter la chasse, la capture et la pêche et d'interdire l'utilisation de poisons, d'explosifs et d'armes automatiques pour la chasse;
- de surveiller étroitement le commerce des trophées afin de prévenir le braconnage et le trafic d'espèces protégées;
- de concilier le droit coutumier et la Convention.

Longtemps après la Convention d'Alger, l'ordre du jour environnemental moderne-défini pour la première fois en 1972 lors de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain-influença lui aussi les politiques et les programmes de la région dans ce domaine. Par exemple, les gouvernements africains réagirent positivement aux problèmes environnementaux d'envergure mondiale, régionale et sousrégionale par la mise en œuvre de politiques spécifiques, même si leur degré de réussite fut variable selon les sousrégions. A l'échelon national, la Conférence de Stockholm déboucha en 1975 sur la création du premier ministère de l'Environnement dans ce qui était alors le Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo). D'autres pays d'Afrique suivirent cet exemple au cours des trois dernières décennies. Au niveau mondial, la Conférence de Stockholm conduisit à la fondation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège se trouve à Nairobi.

Les questions environnementales, politiques, économiques et sociales qui se posèrent à l'échelon international dans les années 1960 et au début des années 1970 influencèrent la préparation et les décisions finales de la Confèrence de Stockholm de 1972. Pour l'Afrique, la Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain fait figure de référence en matière de « soft law » (droit non contraignant) sur les questions d'environnement et de développement. Cette déclaration posa en effet des principes fondateurs dans les domaines suivants :

- Droits environnementaux.
- Education à l'environnement.
- Droit souverain des Etats à « exploiter leurs propres ressources » dans le cadre de leur propre politique

- environnementale et obligation pour eux d'assurer que les activités menées sur leur territoire ne nuisent pas à l'environnement des autres Etats.
- Appels en faveur de « l'élimination et de la destruction complète » des armes nucléaires et de « tout autre moyen de destruction massive ».
- Dénonciation de « l'apartheid, la ségrégation raciale, la discrimination, le colonialisme et d'autres formes d'oppression et de domination étrangère ».
- Importance accordée à la préservation de la nature, y compris de la faune et de la flore sauvages, dans la planification du développement économique.
- Exploitation durable des ressources non renouvelables afin qu'elles bénéficient à l'ensemble de l'humanité.
- Reconnaissance de la nécessité de fournir « des quantités substantielles d'aide financière et technologique » aux pays en développement, afin de remédier aux faiblesses environnementales provoquées par le sous-développement et les catastrophes naturelles.
- Nécessité de veiller à ce que les politiques environnementales de tous les pays améliorent le potentiel actuel ou futur des pays en développement au lieu de lui nuire.
- Planification rationnelle permettant d'éliminer les conflits entre les besoins en développement et la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.
- Politique démographique appropriée « ne nuisant pas aux droits humains fondamentaux ».
- Utilisation de la science et de la technologie pour identifier, prévenir et maîtriser les risques environnementaux.

Comme le déclara le professeur Mostafa K. Tolba (qui allait devenir le deuxième directeur exécutif du PNUE) pendant la Conférence de Stockholm de 1972, celle-ci ravivait l'esprit d'harmonie entre les hommes et la nature qui régnait autrefois en Afrique (Encadré 1.2).

Outre la Convention d'Alger, les pays africains sont signataires de certains des accords internationaux suivants, adoptés dans les années 1970 :

- Convention de 1971 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Ramsar).
- Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial).
- Convention de 1973 sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CCIEM).
- Convention de 1979 sur la conservation des espèces migratrices (CEM).

Encadré 1.2 Un nouveau souffle pour la gestion mondiale de l'environnement

« L'une de nos responsabilités primordiales lors de cette conférence consiste à publier une déclaration internationale sur l'environnement humain, un document dénué d'impératifs législatifs contraignants mais doté, nous l'espérons, d'une autorité morale qui éveillera, dans le cœur des hommes, le désir de vivre en harmonie entre eux et avec leur environnement. »

Professeur Mostafa K.Tolba, président de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie et chef de la délégation égyptienne à la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain (1972)

LES ANNEES 1980 : LA STAGNATION

A la fin des années 1970, certains pays d'Afrique étaient encore sous domination coloniale. L'Afrique du Sud tentait de mettre fin à l'apartheid et, dans l'actuel Zimbabwe, une guerre de libération faisait rage contre le gouvernement minoritaire qui avait prononcé en 1965 une Déclaration d'indépendance unilatérale vis-à-vis du Royaume-Uni. Le Sud-Ouest africain (l'actuelle Namibie) n'avait pas encore accédé à l'indépendance. Dans d'autres régions du continent, les territoires du Sahara occidental et l'Erythrée luttaient pour l'autodétermination.

Les dissensions civiles et politiques faisaient payer un lourd tribut à l'Afrique en termes de vies humaines et de ressources naturelles, lesquelles étaient pillées pour financer les guerres. Au Mozambique, par exemple, la guerre civile s'intensifia dans les années 1980, contraignant des millions de personnes à se réfugier au Malawi, en Afrique du Sud, au Swaziland, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe voisins. Au plus fort de la guerre, le Malawi hébergeait plus d'un million de Mozambicains, qui représentaient environ 10 pour cent de la population du pays.

PROBLEMES SOCIO-ECONOMIQUES

Depuis l'indépendance, de nombreux pays d'Afrique furent confrontés à des difficultés sociales et économiques persistantes. La plupart d'entre eux connurent une croissance économique stagnante voire négative qui eut de lourdes retombées sur le bien-être des populations, notamment rurales. Dans les années 1980, l'Afrique fut le théâtre de nombreuses expériences économiques telles que les Programmes d'ajustement structurel (PAS), dont certains pays pensent, et l'ont fait savoir, qu'ils ont exacerbé la pauvreté. La dépendance constante de la

région vis-à-vis de l'aide étrangère, tout comme sa dette extérieure croissante, illustrent l'échec complet de certaines de ses politiques sociales et économiques, dont un certain nombre furent prescrites par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Les PAS de la région conduisirent notamment à la suppression des subventions de l'Etat sur des services essentiels tels que l'éducation, la santé et les transports, ainsi qu'à de fortes réductions d'effectifs dans les services publics. Ces politiques ont eu pour effet une diminution du revenu réel et du pouvoir d'achat, un développement de l'économie parallèle et du travail familial, une augmentation du prix relatif de nombreux biens et services de base, ainsi qu'une baisse de la qualité des services publics.

Les plus durement touchés par les effets négatifs des PAS furent les populations pauvres urbaines, qui dépendaient le plus de l'emploi, des subventions à la consommation et des services publics, ainsi que les petits paysans, qui bénéficiaient de subventions sur les intrants agricoles. Dans les zones urbaines, les salaires et l'emploi diminuèrent considérablement suite à la mise en œuvre des PAS.

Le problème de la dette extérieure de l'Afrique s'intensifia au cours de la décennie : entre 1985–87 et 1995–97, 41 Etats subsahariens virent leur endettement s'aggraver (Tableau 1.2). Dans certains cas, cette augmentation dépassa les 150 pour cent, comme par exemple en Angola, au Tchad et au Lesotho. Les questions liées à la dette sont abordées de manière plus détaillée au Chapitre 3 de ce rapport.

CATASTROPHES NATURELLES

Les principales catastrophes naturelles qui frappent l'Afrique sont les sécheresses et les inondations récurrentes. Celles-ci ont un impact socio-économique et écologique dévastateur sur les pays africains, qui ne disposent pour la plupart ni de technologies de prévision en temps réel, ni de ressources pour la reconstruction. Ces catastrophes ont notamment pour effet des déplacements massifs de population, comme ce fut le cas en Ethiopie au milieu des années 1980, une érosion et une sédimentation accrue des réservoirs, une dégradation des zones côtières et une modification générale des habitats. Ces effets ont un impact négatif aussi bien sur l'homme que sur la faune et la flore.

Outre la sécheresse et les inondations, l'Afrique est également la proie de cyclones tropicaux, notamment dans les îles de l'océan Indien. Les plus touchés sont les Etats insulaires tels que les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles ou la Réunion, et les pays côtiers tels que le Mozambique.

	Dette extérieure totale (millions d'USD) 1985–87	Dette extérieure totale (millions d'USD) 1995–97	Pourcentage d'évolution
Afrique du Sud	-	25 543	
Angola	4 035	10 739	166
Bénin	1 012	1 611	59,2
Botswana	438	626	42,9
Burkina Faso	659	1 286	95,1
Burundi	598	1 117	86,8
Cameroun	4 003	9 394	135
Congo	3 625	5 439	50,0
Congo, R. D.	7 373	12 799	73,6
Côte d'Ivoire	11 562	18 010	55,8
Erythrée	-	52	
Ethiopie	6 234	10 155	62,9
Gabon	1 923	4 318	125
Gambie	281	437	55,5
Ghana	2 779	5 992	116
Guinée équatoriale	162	286	76,5
Guinée	1 767	3 334	88,7
Guinée-Bissau	390	918	135
Kenya	4 841	6 922	43,0
Lesotho	211	669	217
Liberia	1 461	2 091	43,1
Madagascar	3 073	4 191	36,4
Malawi	1 182	2 253	90,6
Mali	1 749	2 970	69,8
Mauritanie	1 740	2 405	38,2
Mozambique	3 496	5 833	66,8
Namibie	-	-	-
Niger	1 411	1 567	11,0
Nigeria	23 392	31 318	33,9
Ouganda	1 522	3 652	140
République centrafrica	aine 474	921	94,3
Rwanda	474	1 061	124
Sénégal	3 275	3 725	13,7
Sierra Leone	870	1 169	34,4
Somalie	1 816	2 628	44,7
Soudan	9 945	16 967	70,6
Tanzanie	6 506	7 345	12,9
Tchad	275	975	255
Togo	1 078	1 427	32,4
Zambie	5 655	6 933	22,7
Zimbabwe	2 631	5 006	90,3

Tableau 1.2 Pourcentage d'évolution de l'endettement des pays africains

La mauvaise gestion du territoire, qui conduit à la dégradation des sols et à la déforestation, contribue à l'augmentation des inondations dans certaines régions à risques. Les conséquences des sécheresses et des inondations sont en effet exacerbées par l'inefficacité des politiques. Ainsi, dans les régions où un fort pourcentage de la population est fortement tributaire du bois, mais où les autorités ne fournissent pas de ressources énergétiques appropriées, les habitants sont contraints d'abattre des arbres pour fabriquer du charbon qui est principalement vendu dans les zones urbaines. Ceci contribue au processus de déforestation. A moins que des ressources énergétiques de remplacement soient mises à disposition, ce processus devrait se poursuivre, exposant une part croissante de la population à des risques de catastrophes liées aux changements environnementaux. La vulnérabilité humaine à ces changements est exposée plus en détail dans le Chapitre 3 de ce rapport.

Les principaux événements ayant influencé les politiques africaines dans les années 1980 sont énumérés au Tableau 1.3.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Bien que les années 1980 aient souvent été désignées comme la « décennie perdue » pour l'Afrique, c'est durant cette période que les gouvernements de la région unirent leurs efforts pour mettre leurs pays sur la voie du développement durable. Cette décennie fut marquée par diverses initiatives régionales et mondiales qui exercèrent une grande influence sur la politique environnementale de l'Afrique.

Emergence d'une volonté africaine commune

Les rencontres organisées sous l'égide de l'OUA, telles que le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de 1980 qui conduisit à l'adoption du Plan d'action de Lagos, permirent de mettre en lumière les difficultés auxquelles était confrontée la région. Dans le Plan d'action de Lagos, les dirigeants africains affirmèrent que « les immenses ressources de l'Afrique doivent principalement être consacrées à la satisfaction des besoins et des objectifs de son peuple ». Ils soulignèrent également la nécessité de remédier à l'apparente « dépendance totale de l'Afrique vis-à-vis de l'exportation de matières premières » ainsi que de mobiliser l'ensemble de ses ressources humaines et matérielles autour du développement de la région » (OUA, 1980). Le Plan d'action de Lagos (voir Tableau 1.4) est l'une des nombreuses mesures adoptées par les pays africains qui définirent des objectifs soit qualitatifs, soit quantitatifs. Malheureusement, nombre de ces objectifs n'ont pas été atteints à ce jour.

Année	Evénement
1980	Indépendance du Zimbabwe vis-à-vis du Royaume-Uni
	 Adoption du Plan d'action de Lagos par l'Organisation de l'unité africaine (OUA)
	 Création par neuf pays d'Afrique australe – l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe – d'un bloc politique et économique, la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), rebaptisée depuis Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)
	 Publication par l'Union mondiale pour la nature (UICN) de la Stratégie mondiale de la conservation, qui introduit le concept de développement durable et devient une référence pour les stratégies nationales de conservation (SNC)
1982	 Amendement à Paris, France, de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau
	Adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
1983	 Création par les Nations Unies de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED)
	 Entrée en vigueur du Protocole relatif à la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires
	Entrée en vigueur de la Convention sur la conservation des espèces migratrices
	 En novembre, adoption de l'Accord international sur les bois tropicaux à Genève, Suisse. Cet accord sera remplacé par l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux
	Premier cas de VIH/SIDA signalé en Afrique
1985	Adoption à Vienne, Autriche, de la Convention pour la protection de la couche d'ozone
	 Adoption à Nairobi, Kenya, de la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique orientale
	 Adoption à Nairobi, Kenya, du Protocole relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et la flore sauvages de l'Afrique orientale
1986	 Entrée en vigueur de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau
1987	 Publication par la Commission Brundtland de « Notre avenir à tous », plaidoyer en faveur du développement durable
	Adoption à Montréal, Canada, du Protocole relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
	 Adoption à Harare, Zimbabwe et entrée en vigueur de l'Accord sur un plan d'action pour la gestion écologiquement rationnelle du bassin hydrographique commun du Zambèze
1988	Entrée en vigueur de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone
1989	 Interdiction par les parties à la CCIEM du commerce international de l'ivoire et des autres produits dérivés des éléphants. Forte opposition de certains pays d'Afrique australe
	 En janvier, entrée en vigueur du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
	 Adoption à Bâle, Suisse, de la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination

Conférence des ministres africains de l'environnement

La première réunion de la CMAE, organisée par le PNUE en étroite collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA) et l'OUA, se tint au Caire, en Egypte, en décembre 1985. La création de la CMAE n'était pas seulement la réponse directe de l'Afrique à la Conférence de Stockholm de 1972, mais s'inscrivait également dans l'action du PNUE face à la crise environnementale de la région. L'objectif du programme de la CMAE, qui fut adopté au Caire, était de mobiliser la coopération nationale, sous-régionale et régionale autour de quatre axes prioritaires :

- stopper la dégradation environnementale;
- accroître la capacité de production alimentaire de l'Afrique;
- parvenir à l'autosuffisance énergétique ;
- corriger le déséquilibre entre la population et les ressources.

Le programme de la CMAE met l'accent sur les inégalités environnementales, sociales et économiques, ainsi que sur leur impact sur l'environnement. Il concerne également le rythme de la mondialisation économique et son impact environnemental sur l'Afrique. La réunion de la CMAE qui s'est tenue en 2000 à Abuja a marqué un tournant pour l'organisation. Les gouvernements africains s'y sont engagés à :

- examiner en permanence les mesures susceptibles de permettre à l'Afrique de lutter contre les problèmes environnementaux, en particulier les problèmes nouveaux et émergents;
- constituer des capacités pour affronter les problèmes majeurs;
- former des partenariats stratégiques avec le secteur public et privé, la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG) et la communauté internationale lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de la CMAE;
- coordonner la mise en œuvre des traités environnementaux, dans le respect des priorités en matière d'environnement et de développement;
- coopérer avec les organismes régionaux et sousrégionaux compétents en vue de l'élaboration d'une position commune pour le Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en 2002.

Par le biais de son partenariat avec le PNUE, la CMAE s'est engagée à surveiller en permanence l'état de l'environnement africain ainsi que l'apparition de problèmes et de phénomènes nouveaux. Elle s'est également fixé pour but d'émettre des signaux d'alerte précoce et de promouvoir

l'accès des autorités et du public aux informations environnementales servant de base à l'élaboration des politiques, aux interventions programmatiques et aux actions destinées à assurer la sécurité environnementale.

Pendant près de 20 ans, la CMAE a contribué à accroître la légitimité des préoccupations environnementales dans le champ de la politique et de l'action des pouvoirs publics, par le développement des organisations issues de la société civile et leur participation aux activités environnementales nationales et internationales. Parmi ses principales réalisations figurent notamment :

- l'adoption en janvier 1991 de la Convention de Bamako sur les déchets dangereux;
- l'adoption en novembre 1992 à Abidjan de la Position commune africaine, qui fut par la suite soumise au Secrétariat de la CNUED;
- la création et la promotion de huit réseaux dans les domaines suivants : veille environnementale, climatologie, sols et engrais, énergie, ressources en eau, science et technologie, ressources génétiques et éducation et formation à l'environnement;
- la création de quatre comités liés au développement et à l'amélioration de l'environnement des cinq écosystèmes africains, à savoir : déserts et terres arides, fleuves et bassins lacustres, forêts et zones boisées, mers régionales, écosystèmes insulaires ;
- l'harmonisation de la position de l'Afrique sur les questions environnementales mondiales par le biais de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CNULD);
- le renforcement de la coopération entre les Etats membres africains.

Stratégie mondiale de la conservation

La Stratégie mondiale de la conservation (SMC), élaborée en 1980 par l'Union mondiale pour la nature (UICN), introduisit pour la première fois le concept de développement durable.

La SMC encouragea les gouvernements africains à élaborer leurs propres stratégies nationales de conservation, satisfaisant ainsi l'un des objectifs de la Conférence de Stockholm de 1972, à savoir l'incorporation des considérations environnementales dans la planification du développement. Même si de tels documents d'orientation politique devinrent monnaie courante, en particulier dans les années 1980, l'environnement ne fut pas immédiatement intégré à l'activité générale, comme le

CHAPITRE 1 • ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE : 1972–2002

Tableau 1.4 Objectifs du Plan d'action de Lagos, 1980–2000

Problème

Action

Environnement

- Adopter un plan d'action prévoyant l'élaboration de politiques, de stratégies, d'institutions et de programmes consacrés à la protection de l'environnement.
- Utiliser les déchets urbains pour produire du biogaz afin d'économiser de l'énergie, convertir les détritus en compost, combattre les maladies d'origine hydrique, lutter contre la pollution des eaux par les effluents agricoles et industriels.
- Mettre en place des mesures de lutte contre la pollution marine due aux déchets industriels terrestres et au transport d'hydrocarbures.
- Appliquer un contrôle plus strict de l'exploitation du poisson pratiquée par des transnationales étrangères dans les zones d'exclusion économique.
- Lancer des programmes de réhabilitation des sites miniers abandonnés par le déblaiement des résidus, l'assèchement des étangs pour prévenir les maladies hydriques et la lutte contre la pollution par les métaux lourds.
- Implanter des postes de surveillance des polluants atmosphériques issus de l'industrie, de la circulation automobile et des générateurs électriques à charbon.
- Limiter l'importation d'industries polluantes (ciment, raffineries pétrolières, tanneries, etc.).
- Créer des programmes nationaux d'éducation environnementale.
- Améliorer la législation et sa mise en application afin de protéger l'environnement.
- Planifier et gérer l'utilisation rationnelle des ressources terrestres, aquatiques et forestières dans le cadre de la campagne contre la désertification.
- Elaborer des approches novatrices de la gestion de la sécheresse et de la lutte contre la désertification.
- Collecter et diffuser des données environnementales afin de surveiller l'état de l'environnement.
- Favoriser l'élaboration de techniques d'exploitation adéquate des ressources naturelles afin de prévenir la pollution aquatique et atmosphérique.
- Favoriser l'élaboration de techniques de gestion et d'exploitation des forêts et des prairies afin de prévenir l'érosion, notamment éolienne.

Alimentation et agriculture

- Obtenir une réduction de 50 pour cent des pertes alimentaires après récolte.
- Atteindre l'autosuffisance alimentaire dans les prochaines décennies.
- Créer au niveau national des réserves alimentaires stratégiques représentant 10 pour cent de la production alimentaire totale.
- Augmenter la production des eaux africaines de 1 million de tonnes d'ici 1985.
- Elaborer une politique alimentaire nationale dans chaque pays.
- Dresser un inventaire des ressources forestières.
- Promouvoir la recherche indigène et l'étude des espèces indigènes dans les zones écologiques présentant un intérêt particulier.
- Augmenter les zones de reboisement de 10 pour cent par an jusqu'en 1985.
- Accroître les réserves forestières de 10 pour cent d'ici 1985.

Ressources en eau

- Dresser un inventaire des sources d'eau de surface et des nappes phréatiques.
- Elaborer des techniques de gestion des ressources en eau, à savoir : collecter des données sur la disponibilité et la qualité de l'eau, anticiper la demande dans divers secteurs ruraux, mettre au point et appliquer des technologies de régénération et de recyclage.
- Mettre au point des techniques de collecte de l'eau en milieu rural, de distribution, d'irrigation, de traitement des eaux polluées et d'élimination des eaux usées.
- Créer des organisations couvrant les bassins fluviaux.
- Renforcer les organisations sous-régionales existantes, telles que les commissions des bassins fluviaux et lacustres.

« L'environnement est l'affaire de tous, le développement est l'affaire de tous, la vie est l'affaire de tous. Selon moi, la solution réside dans l'éducation environnementale des masses permettant des décisions démocratiques et éclairées, car si les décisions sont prises par une minorité, sans prendre en compte l'opinion du plus grand nombre, et notamment des ONG, il est peu probable que la situation s'améliore. »

Joseph Ouma,
Doyen de l'Ecole d'études
environnementales de
l'Université de Moi, lors
d'une séance publique de la
CMED à Nairobi, Kenya, en
septembre 1986

montre la faiblesse des budgets annuels alloués à la gestion de l'environnement.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED)

Créée en 1983 en réponse à la résolution 38/161 de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), la CMED se vit confier le mandat suivant :

- examiner les problèmes critiques en matière d'environnement et de développement et formuler des propositions réalistes pour les résoudre;
- proposer de nouvelles formes de coopération internationale sur les questions susceptibles d'infléchir les politiques et les événements dans le sens du changement nécessaire;
- accroître la compréhension et la volonté d'agir des individus, des organisations bénévoles, des entreprises, des institutions et des gouvernements.

Chargée par l'AGNU de formuler « Un programme mondial pour le changement » en matière d'environnement et de développement, la CMED définit les Perspectives environnementales suivantes : examiner les problèmes dans leurs relations avec les défis du développement social et économique, fixer des objectifs en vue d'un développement durable et respectueux de l'environnement et encourager les Etats, les organisations internationales, l'industrie, les institutions financières et les ONG à prendre des mesures spécifiques pour atteindre ces objectifs (PNUE/OUA, 1991). La CMED, ou Commission Brundtland, popularisa le développement durable dans son rapport publié en 1987, « Notre avenir à tous ». Sa définition du développement durable—un développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins-fait désormais partie du vocabulaire environnemental. Le processus adopté par la CMED popularisa également la participation du public aux questions environnementales par l'organisation de nombreuses réunions publiques en Afrique et dans d'autres régions développées ou en développement.

Certaines des actions recommandées par la CMED pour les pays d'Afrique sont présentées dans l'encadré 1.3.

Première Conférence régionale africaine sur l'environnement et le développement

En réponse à la résolution de l'AGNU adoptée en 1987 et sur les recommandations de la CMED, la première Conférence régionale africaine sur l'environnement et le développement se tint à Kampala, en Ouganda, en juin 1989. Cette conférence réunit les ministres responsables de la planification économique, de l'éducation et de l'environnement, ainsi que les ONG et des représentants de la jeunesse et des femmes.

Encadré 1.3 Principaux enjeux pour l'Afrique

La CMED a défini le développement durable comme « un processus dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation du développement technologique et l'évolution institutionnelle sont rendus cohérents avec les besoins futurs aussi bien que présents ». Pour l'Afrique, ceci implique de vastes opérations de « nettoyage » et des négociations internationales sans précédent entre les gouvernements, notamment en vue de :

- fournir plus de ressources pour répondre aux besoins de la population, plutôt que de satisfaire ceux des créditeurs internationaux;
- utiliser les capacités et les aspirations de la population dans les plans de développement, afin que la lutte contre la pauvreté devienne un élément central du cheminement vers le développement durable;
- instaurer des mécanismes démocratiques internes destinés à harmoniser les activités des ONG opérant en Afrique avec les politiques de développement définies par les gouvernements;
- obtenir que les prix des matières premières reflètent leur réel coût de production pour l'Afrique ;
- développer un intense commerce intra-africain.

 L'enjeu de ces négociations est l'avenir de l'Afrique.

 Négliger ces problèmes grèverait lourdement ses
 perspectives d'avenir dans le respect de l'environnement.

Source:PNUE/OUA, 199;

La Conférence de Kampala entreprit d'intégrer les préoccupations environnementales à toutes les politiques sectorielles existantes et futures, afin de garantir qu'elles favorisent la protection et l'amélioration de l'environnement et des ressources naturelles dont dépendent la santé et le bien-être de la population africaine. Elle adopta également le Programme d'action de Kampala pour le développement durable en Afrique et effectua la synthèse des programmes et des plans d'action élaborés en matière d'environnement depuis l'adoption du Plan d'action de Lagos en 1980 (voir Figure 1.2). Les thèmes prioritaires définis lors de la Conférence furent les suivants :

- gestion de l'évolution et des pressions démographiques;
- évolution vers l'autosuffisance et la sécurité alimentaires :
- exploitation efficace et équitable des ressources en eau ;
- accroissement de l'autosuffisance énergétique ;
- optimisation de la production industrielle ;
- préservation des espèces et des écosystèmes ;
- prévention et inversion du processus de désertification.

13

La Conférence de Kampala fut entérinée par la Conférence panafricaine de l'OUA sur l'environnement et le développement qui se tint à Bamako en janvier 1991.

DES ANNEES 1990 A 2002 : UN NOUVEL ELAN

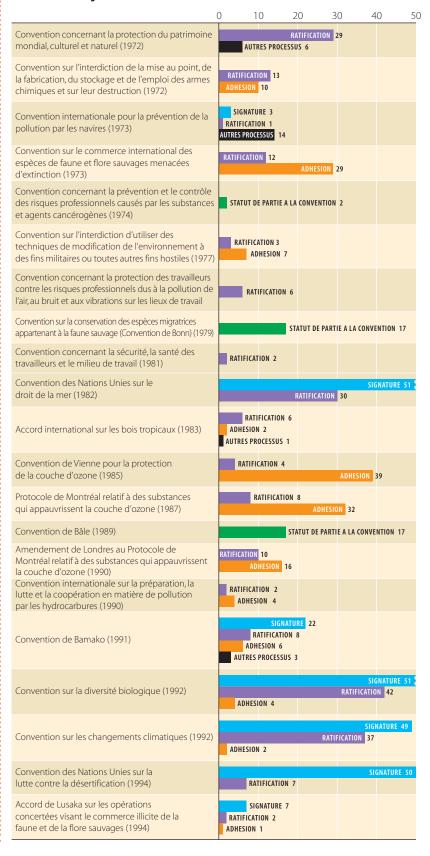
Sous l'impact des grandes tendances internationales, d'importantes avancées positives eurent lieu dans toute l'Afrique dans les années 1990, notamment en matière de libéralisation politique. Le pluralisme et l'obligation de rendre des comptes se répandirent plus que jamais. Exerçant leur droit d'élire leurs gouvernements, les Africains évincèrent du pouvoir les dictatures à parti unique et les régimes militaires. Des dirigeants acceptant le verdict des urnes prirent peu à peu leur place. La plupart des pays assistèrent à un renforcement de la société civile, avec d'importants mouvements de décentralisation et une participation populaire accrue au processus de développement.

EVENEMENTS POLITIQUES

Les années 1990 furent marquées par une nouvelle évolution du modèle de développement de l'Afrique. La « vraie question » de la décennie fut centrée sur la bonne gouvernance. L'un des principaux événements politiques de la dernière décennie du XXe siècle fut l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud. La sortie de prison de Nelson Mandela en février 1990 est peut-être l'image qui restera le plus longtemps dans les esprits comme le symbole de cette décennie en particulier et du processus de décolonisation en général. Les premières élections démocratiques du pays, qui eurent lieu en 1994 et portèrent au pouvoir le premier président Noir d'Afrique du Sud, marquèrent globalement la fin de la décolonisation de l'Afrique, même si de nombreux points chauds subsistent dans la région.

Entre 1992 et 2002, l'OUA reconnut également l'importance de la coopération en matière de gestion environnementale. Elle conclut de vastes accords, tels que les Articles 56–59 du Traité instituant la Communauté économique africaine, qui portent sur les ressources naturelles, l'énergie, l'environnement et la gestion des déchets dangereux (PNUE, 1999). L'OUA et de nombreux gouvernements africains adoptèrent des instruments et des constitutions nationales reconnaissant l'environnement comme un droit fondamental. Ceci est peut-être une conséquence directe de la Conférence de Stockholm de 1972, qui affirmait dans son Principe 1 le droit de l'être humain à évoluer « dans un environnement dont la qualité lui permet de vivre dans la dignité et le bien-être ».

Figure 1.2 Exemples de conventions internationales et nombre de pays participants depuis le Plan d'action de Lagos de 1970



« Le lien entre les changements climatiques, la désertification et la pauvreté constitue une grave préoccupation pour notre continent. Tous nécessitent une action planétaire. »

Ketumile Masire,
Président du Botswana,
parlant au nom du
président de l'Organisation
de l'unité africaine lors du
Sommet de la Terre de Rio,
3 au 14 juin 1992

INSTITUTIONS REGIONALES

Un certain nombre d'institutions régionales et sousrégionales ont été crées en Afrique dans les années 1990 pour l'élaboration et le renforcement des programmes de développement durable. Certaines de ces institutions et de ces initiatives sont présentées dans les paragraphes suivants.

Commission économique pour l'Afrique

Les efforts de renforcement de la coopération régionale dans le domaine du développement durable comme dans celui de l'exploitation et de la gestion raisonnées des ressources naturelles et de l'environnement n'ont jamais été aussi exhaustifs et aussi globaux que dans le cadre du Traité instituant la Communauté économique africaine, adopté par les membres de l'OUA en juin 1991 à Abuja. Ce Traité vise à garantir l'harmonisation et la coordination des politiques de protection de l'environnement entre les Etats membres. Les objectifs de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui fut créée à Harare en 1997, consistent à promouvoir le développement économique, social et culturel ainsi que l'intégration des économies africaines, afin d'accroître l'indépendance économique et de favoriser un développement autonome. Le Traité d'Abuja contraint plus précisément les parties à :

- coordonner et harmoniser leurs politiques et leurs programmes dans le domaine de l'énergie et des ressources naturelles, et promouvoir les formes d'énergie nouvelles et renouvelables;
- promouvoir un environnement sain, adopter des politiques, des stratégies et des programmes à l'échelon national, sous-régional et régional, créer les industries nécessaires pour le développement et la protection de l'environnement;
- prendre les mesures appropriées pour interdire l'importation et la mise en décharge de déchets dangereux dans les territoires de la CEA, coopérer au transport, à la gestion et au traitement transfrontaliers de ces déchets lorsqu'ils émanent de pays membres;
- coopérer au développement des bassins fluviaux et lacustres, à l'extension et à la protection des ressources marines et de celles de la pêche, ainsi qu'à la protection de la faune et de la flore;
- assurer le développement au sein des frontières des Etats membres de certaines industries de base (telles que l'exploitation forestière et l'énergie) propices à l'indépendance collective et à la modernisation;
- veiller à la bonne application de la science et de la technologie à un certain nombre de secteurs, notamment l'énergie et la préservation de l'environnement.

Autorité intergouvernementale pour le développement

En 1986, six pays frappés par la sécheresse (Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda) créèrent l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement afin de coordonner le développement dans la Corne de l'Afrique. Par la suite rebaptisée Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), l'organisation s'élargit à l'Erythrée en septembre 1993. En avril 1996, le Conseil des ministres de l'AIGD identifia trois domaines de coopération prioritaires :

- prévention, gestion et résolution des conflits, affaires humanitaires :
- développement des infrastructures dans le domaine des transports et des communications;
- sécurité alimentaire et protection de l'environnement.

Marché commun de l'Afrique orientale et australe

En décembre 1994, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) succéda à la Zone de commerce préférentielle créée en 1981. La principale mission du COMESA est la formation d'une vaste unité économique et commerciale capable de surmonter certaines des barrières auxquelles sont individuellement confrontés les pays. Sa stratégie est « la prospérité économique par le biais de l'intégration régionale ».

Union africaine et Nouvelle initiative africaine

Quelque 38 ans après la création de l'OUA, les chefs d'Etat africains réunis à Sirte, en Libye, annoncèrent en mars 2001 la naissance de l'Union africaine (UA). L'idée maîtresse de l'UA est la constitution de capacités destinées à accroître l'intégration et le développement des populations africaines sur le plan économique, politique et social.

La naissance de l'UA fut marquée par la Nouvelle initiative africaine, adoptée à l'unanimité le 11 juillet 2001 lors du Sommet de Lusaka. La Nouvelle initiative africaine constitue la fusion entre le Partenariat du millénaire pour le programme de relance africaine (MAP) et le Plan OMEGA. Elle constitue un pacte entre les dirigeants africains sur la base d'une vision commune de la lutte contre la pauvreté. Cette initiative affirme également leur volonté de placer leurs pays, tant individuellement que collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durables, et de participer activement à l'économie mondiale et à la politique des organismes internationaux. C'est un appel en faveur d'une nouvelle relation—fondée sur le partenariat—entre l'Afrique et la communauté internationale, afin de surmonter le fossé qui les sépare en termes de développement.

PREVENTION DES CONFLITS ET INSTAURATION DE LA PAIX

Malgré les efforts notables entrepris pour faire progresser la région, des revers ont également été essuyés au cours de la dernière décennie. Les guerres qui sévissent dans des pays tels que l'Angola, le Liberia, la Sierra Leone, l'Ethiopie/Erythrée et la République démocratique du Congo ont non seulement conduit à la résurgence du grave problème des réfugiés, mais ont également entraîné le pillage des ressources naturelles. Les Nations Unies ont publié un certain nombre de rapports sur la question et certains pays ont été sanctionnés pour le commerce clandestin de diamants et d'autres ressources minérales et naturelles.

Les pays africains ont par ailleurs pris des mesures audacieuses pour résoudre eux-mêmes les conflits au niveau régional. C'est ainsi que l'ECOMOG, Groupe de contrôle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui constitue le bloc de défense sous-régional de l'Afrique occidentale, a joué un rôle clé dans la restauration de la paix au Liberia et en Sierra Leone. D'autres organismes similaires, tels que l'Organe de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) chargé des questions de politique, de défense et de sécurité, ont été mis sur pied pour assurer la sécurité à l'échelon sous-régional.

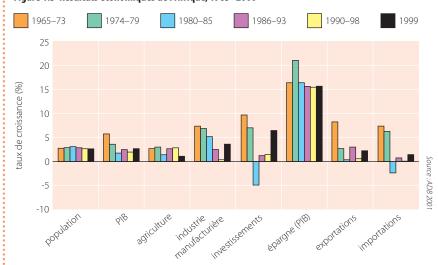
QUESTIONS SOCIO-ECONOMIQUES

Les années 1990 furent également caractérisées par l'implication de l'Etat dans l'évolution de l'Afrique vers une économie de marché. C'est au cours de cette décennie que bon nombre de pays africains libéralisèrent leur économie et procédèrent à la privatisation de leur infrastructure publique. Les résultats furent mitigés ; dans l'ensemble, ces pays enregistrèrent des pertes d'emplois notables. La figure 1.3 illustre les résultats économiques de l'Afrique entre 1965 et 2000.

Programmes d'ajustement structurel (PAS)

Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays d'Afrique ont poursuivi les réformes économiques par le biais des PAS. Bien que la libéralisation ait pu relancer l'économie, certains signes laissent à penser que la croissance va entraîner une aggravation plutôt qu'une amélioration des conditions environnementales (PNUD/PNUE/Banque mondiale/WRI, 1996). La tendance générale entre 1995 et 1998 indique un déclin de la situation économique, avec une baisse du PNB par habitant. Des signes de reprise économique seraient toutefois perceptibles dans certains pays. Selon la Banque mondiale, pas plus de neuf des 48 pays de la région

Figure 1.3 Résultats économiques de l'Afrique, 1965-2000



présentent un revenu annuel par habitant de plus de I 000 USD et seulement cinq d'entre eux—l'Afrique du Sud, le Botswana, le Gabon, Maurice et les Seychelles—dépassent les 2 500 USD (Kappel, 2001).

Valeur des ressources naturelles de l'Afrique

L'une des difficultés auxquelles est confrontée l'Afrique est l'incapacité des marchés économiques à exprimer et à promouvoir la valeur réelle de ses ressources naturelles. De nombreux pays africains se trouvent aujourd'hui dans la même situation que lors de leur accession à l'indépendance, c'est-à-dire tributaires du capital issu des ressources naturelles pour leur développement et leur croissance économiques. Les prix à l'exportation des matières premières en provenance des pays en développement sont déterminés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au moyen d'un système de quotas, ce qui désavantage nettement les pays d'Afrique. Dans la plupart des pays, ni les politiques nationales, ni le marché ne reflètent la réelle valeur économique et le véritable potentiel des ressources naturelles. Ceci entraîne une dégradation et une surexploitation de ces ressources, l'industrie et le commerce ayant généralement mis l'accent sur la maximisation des profits au détriment de la bonne gestion et de la protection de l'environnement. Le principal problème réside dans le déséquilibre de l'exploitation des ressources naturelles, qui résulte d'une combinaison de facteurs tels que le manque de capital d'investissement, le retard technologique et la mauvaise gestion.

Dette

La dette extérieure constitue toujours un obstacle majeur au développement économique accéléré et à la gestion environnementale durable de la région. La dette de

« La communauté internationale ne semble se souvenir de l'existence de *l'Afrique que lorsqu'une* catastrophe frappe notre continent. Et pourtant, en Afrique, comme dans les autres régions en développement, la pauvreté, associée à la surexploitation des terres, à la déforestation et au manque d'accès à l'eau douce, constitue la cause première de la déaradation de l'environnement. »

Robert Mugabe, Président du Zimbabwe et de l'OUA, lors du Sommet Rio +5, 23 au 27 juin 1997 l'Afrique n'a cessé de croître depuis les années 1980 (Secrétariat conjoint élargi, 2001). Le montant total de la dette s'élevait à 313 milliards d'USD en 1994, soit 234 pour cent des revenus à l'exportation et 83 pour cent du produit intérieur brut (PIB) (PNUE, 1999). Entre 1980 et 1995, 22 pays africains ont renégocié 58 fois leur dette auprès des banques de dépôt. Durant la même période, 35 pays ont procédé à 151 renégociations auprès des créanciers du Club de Paris (Secrétariat conjoint élargi, 2001). 33 des 41 pays les plus endettés du monde (en termes relatifs) se trouvent en Afrique. La question de la dette est traitée de manière plus détaillée au Chapitre 3 de ce rapport.

Dans de nombreux pays de la région, l'exploitation des ressources naturelles est stimulée par la nécessité de générer des devises par l'exportation de matières premières. La libéralisation du commerce et le service de la dette étrangère risquent donc d'aggraver la dégradation de l'environnement si des politiques et des lois de régulation appropriées ne sont pas instaurées. Face au fardeau de la dette et au déclin des revenus à l'exportation, de nombreux gouvernements ont tenté de développer l'exploitation des ressources naturelles et la production agricole à vocation commerciale. Ceci a contraint les communautés rurales à cultiver des zones fragiles et marginales, ce qui a provoqué d'importants dégâts environnementaux.

Mondialisation

La mondialisation s'est traduite—surtout dans les pays développés—par la suppression des barrières commerciales, la mobilité des capitaux et des avancées technologiques. Bien que ce processus puisse à l'avenir être le moteur de la prospérité économique et de la réduction de la pauvreté, il a pour l'heure servi les intérêts des nations développées au détriment des pays en développement, en particulier dans le domaine du commerce, de la finance et de la technologie.

Le Rapport du millénaire du Secrétaire général des Nations Unies, publié en septembre 2000, indique que la mondialisation, malgré les transformations qu'elle imprime au monde d'aujourd'hui, comporte des risques tels que la diffusion de la criminalité, des stupéfiants, du terrorisme, des maladies et des armes. Seul un petit nombre de pays bénéficie de ses avantages et des possibilités qu'elle offre. Un déséquilibre s'est instauré entre l'expansion des marchés mondiaux, facilitée par la création et l'application d'un certain nombre de règles, et le progrès environnemental et social, tel que la législation du travail, les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté, qui n'ont reçu aucun soutien (Secrétariat conjoint élargi, 2001).

Santé et VIH/SIDA

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a établi que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont enregistré au cours de la dernière décennie un déclin du revenu par habitant provoqué par le VIH/SIDA. Dans nombre d'entre eux, l'épidémie a déjà eu un impact dévastateur sur de nombreux secteurs de développement tels que l'agriculture, la santé et l'éducation. Sur les 36 millions de personnes atteintes du VIH/SIDA dans le monde, plus de 23 millions, soit 64 pour cent, se trouvent en Afrique subsaharienne (Nations Unies, 2000). Dans cette même région, on estime que d'ici 2010, l'épidémie pourrait générer 40 millions d'orphelins.

Pauvreté

La pauvreté englobe toute une série de privations, parmi lesquelles: l'accès insuffisant aux ressources naturelles, aux soins de santé et à l'éducation, l'incapacité à accéder au processus politique, la vulnérabilité aux catastrophes et la dénégation d'un certain nombre de possibilités et de choix fondamentaux pour le développement humain. La part de la population d'Afrique subsaharienne vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à 40 pour cent, et la pauvreté ne cesse d'augmenter, que ce soit sur le plan humain ou en termes de revenus (PNUD, 1997). La pauvreté est un facteur clé de l'accélération de la dégradation de l'environnement dans la région. Les plus démunis dépendent en effet largement de la terre et de ses ressources pour leur subsistance. Dans leur combat désespéré pour la survie, ils sont contraints de surexploiter les ressources telles que les pêches, les forêts et l'eau. Or, la dégradation environnementale contribue fortement à de nombreuses menaces pour la santé telles que la pollution aquatique et atmosphérique, les problèmes d'hygiène et les maladies comme le paludisme.

L'indicateur du développement humain (IDH), élaboré par le PNUD, permet de mesurer la qualité de la vie. Il apparaît clairement dans le tableau 1.5 qu'en l'an 2000, aucun pays d'Afrique ne figurait dans le groupe de développement humain élevé. Un certain nombre d'entre eux présentaient un IDH moyen, tandis que la plupart se trouvaient dans le groupe de développement humain faible.

Il est aujourd'hui généralement admis par les gouvernements africains que l'objectif primordial du développement réside dans la réduction de la pauvreté à court terme et dans son éradication complète à long terme. La lutte contre la pauvreté nécessite un fort engagement politique, associé à des instruments spécifiques ciblant les segments les plus démunis de la société. Pour atteindre un taux de croissance moyen de 7 pour cent par an—qui permettrait, selon les estimations, de relancer l'économie

Source : PNUD, 2000 (Les chiffres entre parenthèses indiquent le classement mondial en termes d'IDH, qui va de 1 pour le Canada à 174 pour la Sierra Leone)

Tableau 1.5 Classement des pays d'Afrique d'après leur indicateur du développement humain en 2000						
	Les pays d'Afrique par IDH					
Groupement sous-régional Afrique du Nord	IDH faible Soudan (143)	IDH moyen Libye (72) Tunisie (101) Algérie (107) Egypte (119) Maroc (124)	IDH élevé aucun			
Afrique occidentale	Togo (145) Mauritanie (147) Nigeria (151) Côte d'Ivoire (154) Sénégal (155) Bénin (157) Gambie (161) Guinée (162) Mali (165) Guinée-Bissau (169) Burkina Faso (172) Niger (173) Sierra Leone (174)	Cap Vert (105) Ghana (129)	aucun			
Afrique centrale	République démocratique du Congo (152) République centrafricaine (166) Tchad (167)	Gabon (123) Guinée équatoriale (131) São Tomé et Príncipe (132) Cameroun (134) Congo (139)	aucun			
Afrique australe	Zambie (153) Tanzanie (156) Angola (160) Malawi (163) Mozambique (168)	Afrique du Sud (103) Swaziland (112) Namibie (115) Botswana (122) Lesotho (127) Zimbabwe (130)	aucun			
Afrique orientale	Djibouti (149) Ouganda (158) Erythrée (159) Rwanda (164) Burundi (170) Ethiopie (171)	Kenya (138)	aucun			
Etats de l'ouest de l'océan Indien	Madagascar (140)	Seychelles (53) Maurice (71) Comores (137)	aucun			

africaine et de mettre la région sur la voie du développement durable—un investissement supplémentaire de 33 pour cent du PIB est nécessaire.

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Sur le plan environnemental, l'événement marquant de la dernière décennie fut la CNUED, ou Sommet de la Terre, organisé à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992. L'Afrique joua un rôle majeur aussi bien dans les préparatifs que dans la conférence elle-même. Par le biais de l'OUA, elle présenta la Position commune africaine sur l'environnement et le développement, qui mit en lumière les priorités de la région dans ces deux domaines. Les défis environnementaux auxquels sont confrontés l'Afrique et le reste du monde furent énoncés par le Secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Butros Butros Ghali, lors du discours d'ouverture de la CNUED (Encadré 1.4).

La décision la plus significative du Sommet de la Terre de 1992 fut sans doute celle qui consista à placer l'environnement et le développement sur un pied d'égalité dans la Déclaration de Rio. Celle-ci marqua en effet un véritable tournant par rapport à la Conférence de Stockholm de 1972, qui accordait une importance primordiale à l'environnement, malgré des décisions révolutionnaires sur les questions politiques, sociales et économiques. Alors que la Conférence de Stockholm avait défini le droit à l'environnement, le Sommet de la Terre ne se contenta pas de le réaffirmer. Il y ajouta le « droit au développement », indispensable selon lui « pour satisfaire

Encadré 1.4 Un tournant pour l'environnement et le développement planétaires

« Il s'agit véritablement d'une conférence historique. Les générations futures la considéreront sans doute comme un tournant dans l'Histoire, comme le moment où une correction majeure a été apportée au processus de la révolution industrielle qui commença, il y a moins de 200 ans, à transformer si profondément les conditions de vie sur notre planète... Bien que l'environnement constitue un problème nouveau et extrêmement grave, nous ne devons pas oublier que le développement demeure la principale priorité et un objectif qui reste à atteindre. »

Butros Butros Ghali, Secrétaire général des Nations Unies Discours d'ouverture du Sommet de la Terre de 1992

Encadré 1.5 Traité d'Abuja—article 58 (Environnement)

« Les Etats membres doivent entreprendre de promouvoir un environnement sain. Pour ce faire, ils doivent adopter des politiques, des stratégies et des programmes nationaux, régionaux et continentaux et instaurer des institutions appropriées pour la protection et l'amélioration de l'environnement. Aux fins du paragraphe 1 du présent article, les Etats membres doivent prendre les mesures nécessaires pour accélérer le processus de réforme et d'innovation conduisant à des politiques et à des programmes de développement écologiquement rationnels, économiquement sains et socialement acceptables. »

Source: OUA, 199

équitablement les besoins des générations présentes et futures en matière de développement et d'environnement ». Cette affirmation fait écho au Traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté économique africaine (voir Encadré 1.5), qui définit les obligations de l'Afrique à l'égard des ressources naturelles et du développement.

Lors du Sommet de la Terre, l'éradication de la pauvreté fut reconnue comme une condition indispensable au développement durable, afin d'atténuer les disparités entre les niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la plupart des habitants de la planète. Le Sommet de la Terre prôna également :

- l'élimination des schémas de production et de consommation non durables ;
- l'amélioration de la mise au point, de l'adaptation, de la diffusion et du transfert de technologies, y compris des technologies nouvelles et novatrices;
- la reconnaissance du fait que les questions environnementales doivent être traitées avec la participation de tous les citoyens concernés au niveau adéquat;
- la promulgation d'une législation environnementale efficace ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental (EIE) avant la mise en œuvre des projets;
- la reconnaissance du rôle vital des femmes dans la gestion et la mise en valeur de l'environnement, ainsi que de la nécessité de leur participation pleine et entière;
- la reconnaissance du rôle vital des populations indigènes, de leurs communautés ainsi que des autres communautés locales dans la gestion de l'environnement.

Les principaux événements ayant influencé les politiques africaines dans les années 1990 sont énumérés au Tableau 1.6.

Action 21 et accords multilatéraux sur l'environnement

Action 21, plan pour le développement durable adopté lors du Sommet de Rio, comportait notamment les recommandations suivantes :

- intégration de l'environnement et du développement dans les politiques, les plans et la gestion ;
- mise en place d'un cadre légal et réglementaire efficace ;
- utilisation efficace des instruments économiques et autres moyens d'incitation;
- instauration de systèmes de comptabilité économique et environnementale intégrée.

Parmi les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) conclus dans les années 1990 et dont les pays africains sont signataires figuraient notamment :

- la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992;
- la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992 ;
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CNULD) de 1994;
- le Protocole de Kyoto de 1997 (qui n'est pas encore entré en vigueur).

Actions et interventions des pouvoirs publics au niveau sous-régional

Nombre des interventions entreprises par les pouvoirs publics africains en réponse aux problèmes et aux défis environnementaux mis en lumière lors de la Conférence de Stockholm de 1972 et du Sommet de la Terre de 1992 s'inscrivent dans les divers cadres et accords sous-régionaux élaborés depuis 1972. Ces réponses se fondent sur les groupements et les priorités politiques et économiques au niveau sous-régional.

Afrique centrale

La sous-région de l'Afrique centrale comporte un certain nombre d'unités économiques, à savoir : la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et l'Organisation africaine du bois (OAB). L'objectif premier de ces organisations est de promouvoir la coopération économique et la bonne gestion environnementale dans la sous-région. Au cours des trois dernières décennies, l'Afrique centrale a également assisté à l'apparition d'organisations intergouvernementales responsables de la mise en valeur et de la gestion des fleuves communs à différents Etats de la sous-région. Cependant, l'efficacité de ces institutions demeure très inférieure à leur potentiel.

Ces mauvais résultats s'expliquent en partie par des problèmes de gouvernance. De plus, une grande partie de l'Afrique centrale est ou a été impliquée dans une guerre civile à un moment ou à un autre, ce qui a affecté l'efficacité des interventions. La pauvreté et le manque de coopération ont également contribué à ralentir la progression et le succès des efforts entrepris au niveau sous-régional.

Afrique orientale

En Afrique orientale, les interventions des pouvoirs publics ont été principalement fondées sur les écosystèmes plutôt que sur les groupements politiques et économiques. Un certain nombre d'initiatives ont été élaborées et mises en œuvre, parmi lesquelles : le Programme de préservation de la biodiversité d'Afrique orientale, l'Initiative du bassin du Nil (IBN), le Programme de conservation des zones humides d'Afrique orientale, la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) et le Projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour le lac Victoria. La Convention pour la protection du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique orientale a largement contribué à réunir les pays côtiers de la sous-région pour qu'ils débattent des problèmes communs et tentent de les résoudre. L'Initiative du bassin du Nil est l'une des entreprises les plus réussies. Elle regroupe 21 projets dont les principaux objectifs sont la planification et la gestion intégrées des ressources en eau, la constitution de capacités, l'harmonisation de la législation et la protection de l'environnement. La famine et les dissensions civiles ont ralenti la progression des interventions environnementales dans la sous-région. Malgré la présence de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'intégration et la coopération ont été faibles à l'échelon sous-régional, les cadres pour la coopération étant généralement limités.

Afrique du Nord

Dans Action 21, la CNUED a adopté le bassin fluvial comme unité d'analyse pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Depuis lors, l'Afrique du Nord a entrepris de créer un environnement propice à la GIRE, avec notamment la formulation d'un cadre légal concernant la mise en valeur et la préservation des ressources d'eau douce ainsi que d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre de cette approche.

A l'échelon multinational, l'IBN offre un excellent exemple de coopération entre les dix Etats riverains du Nil en matière de GIRE. L'autorité conjointe chargée de l'aquifère gréseux nubien constitue une autre exemple de coopération entre le Tchad, l'Egypte, la Libye et le Soudan (CEDRAE, 2000).

Tableau 1.6	Principaux événements ayant influencé les politiques africaines dans les années 1990				
Année 1990	 Evénement En Afrique du Sud, libération de Nelson Mandela après 27 ans de détention politique due à l'apartheid; début des préparatifs en vue d'une nouvelle donne politique Amendement à Londres, Royaume-Uni, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Signature de la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures 				
1991	 Signature d'un Traité instituant la Communauté économique africaine (CEA) par les dirigeants de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) Adoption à Madrid, Espagne, du Protocole au Traité sur l'Antarctique, relatif à la protection de l'environnement, réaffirmant le statut de l'océan Antarctique comme zone de conservation spéciale Adoption de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique 				
1992	 Tenue à Dublin, Irlande, de la Conférence sur l'eau et l'environnement à laquelle assistent de nombreux pays d'Afrique qui exigent que l'eau soit reconnue comme un bien à la fois social et économique Tenue à Rio de Janeiro, Brésil, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), également baptisée Sommet de la Terre Adoption d'Action 21 par la communauté internationale Entrée en vigueur du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, tel qu'amendé à Londres Adoption à New York, Etats-Unis, de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Nouvel amendement à Copenhague, Danemark, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Entrée en vigueur de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination Adoption de la Convention sur la diversité biologique 				
1993	 En décembre, entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction 				
1994	 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique Convention sur la sûreté nucléaire En Afrique du Sud, abolition de l'apartheid, tenue d'élections législatives et accession de Nelson Mandela au statut de premier président noir d'une société multiraciale Entrée en vigueur du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, tel qu'amendé à Copenhague Accord de Lusaka sur les opérations concertées visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages 				
1995	 Adoption et signature par les Etats membres de la SADC du Protocole sur les réseaux des cours d'eau communs Entrée en vigueur du Protocole relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale 				
1996	• Entrée en vigueur, 11 ans après son adoption, de la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale				
1997	 Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation Assouplissement de l'interdiction du commerce international de l'ivoire et autres produits issus des éléphants par les parties à la CCIEM réunies à Harare, Zimbabwe Tenue à New York du Sommet Rio +5 destiné à passer en revue les progrès réalisés depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992 				
1998	 Entrée en vigueur de la Convention de Bamako En avril, entrée en vigueur du Protocole sur l'énergie dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) 				

Afrique australe

Dans les années 1990, la SADC a formulé une politique et une stratégie régionales concernant l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles. Le principal objectif de cette initiative était d'assurer une exploitation efficace et durable des ressources naturelles, ainsi que leur bonne gestion et leur conservation. Elle incorpore des considérations environnementales dans l'ensemble des politiques et des programmes et concilie l'utilisation durable des ressources naturelles avec les besoins en développement. Parmi les autres politiques environnementales mises en place dans la sous-région figurent la politique et le Protocole de la SADC concernant la faune et la flore sauvages, la politique et la stratégie de développement du secteur forestier, le Protocole sur les réseaux des cours d'eau communs, le Pool énergétique d'Afrique australe et le Protocole commercial d'Afrique australe. Parallèlement à ces initiatives, d'autres interventions importantes ont été entreprises, telles que le Programme de systèmes d'information environnementale de la SADC, le Programme de conservation des zones humides de la SADC, le Programme d'éducation environnementale de la SADC et le Programme de préservation de la biodiversité d'Afrique australe. Bien qu'il existe sur le papier des cadres régionaux pour la coordination et la coopération, le manque de financement et les problèmes institutionnels entravent leur mise en œuvre sur le terrain.

Afrique occidentale

Tous les pays d'Afrique occidentale sont réunis au sein d'un même groupement sous-régional, la CEDEAO. Bien que la plupart des interventions des pouvoirs publics en réponse aux problèmes environnementaux de la sous-région se situent à l'échelon national, quelques initiatives ont été prises au niveau des bassins fluviaux et des écosystèmes. Il s'agit notamment de la création d'autorités chapeautant les bassins des fleuves Sénégal, Gambie et Niger, ainsi que du Programme de conservation des zones humides d'Afrique occidentale soutenu par l'UICN et Wetlands International. L'une des plus anciennes organisations intergouvernementales d'Afrique, l'Autorité du bassin du Niger, se trouve en Afrique occidentale. Son principal objectif, comme celui de nombreuses autres autorités de la sous-région, consiste à promouvoir la coopération entre les pays membres et à assurer le développement intégré des bassins fluviaux.

lles de l'ouest de l'océan Indien

A l'exception d'un programme d'éducation environnementale, les interventions des pouvoirs publics sont rares dans les îles de l'ouest de l'océan Indien. Un programme de gestion intégrée de la zone côtière, projet quinquennal bénéficiant du

soutien de l'Union européenne, est en cours de réalisation. Son but est de permettre le développement durable des zones côtières. Outre ce programme, il existe d'autres projets sous-régionaux financés par le FEM, tels que le Programme de conservation de la biodiversité marine de l'ouest de l'océan Indien, l'analyse diagnostique et le plan d'action stratégique transfrontaliers pour les environnements marins et côtiers, et le Projet de préparation aux rejets accidentels d'hydrocarbures dans l'ouest de l'océan Indien. Du fait de l'isolement des pays de l'océan Indien, les interventions environnementales sont rares au niveau sous-régional. Hormis les questions liées à l'environnement marin, les différents pays n'ont guère de préoccupations communes. Par ailleurs, la sous-région souffre de difficultés de financement.

Actions et interventions au niveau national

Les interventions des pouvoirs publics liées aux préoccupations environnementales s'inscrivent principalement dans un contexte national. Elles varient d'un pays à l'autre en fonction des problèmes prioritaires. Dans la plupart des pays, ces interventions prennent la forme de cadres politiques, de réglementations concernant la planification de l'exploitation des ressources, de programmes de sensibilisation du public et d'activités de promotion de l'implication du secteur privé dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

Les plans nationaux d'action sur l'environnement, les stratégies nationales de conservation, les plans d'action nationaux contre la désertification, les plans d'action nationaux pour la protection de la forêt tropicale, les documents de stratégie environnementale par pays, les évaluations énergétiques nationales et les Programmes nationaux pour l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone dans le cadre du Protocole de Montréal jouent un rôle significatif dans l'intégration des questions d'environnement et de développement au sein de nombreux pays africains. A l'heure actuelle, environ 80 pour cent des Etats d'Afrique subsaharienne sont impliqués dans le processus des plans nationaux d'action sur l'environnement et d'autres pays préparent ou mettent en œuvre des formes similaires de stratégies environnementales (Banque mondiale, 1995).

L'Afrique continue de connaître des exemples de réussite, en particulier dans le domaine du renforcement des cadres institutionnels liés à l'environnement. La gestion environnementale a atteint un haut niveau de coordination dans certains pays tels que l'Afrique du Sud, le Bénin, le Botswana, l'Ethiopie, la Gambie, le Ghana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Des études d'impact environnemental (EIE) ont également été réalisées

dans de nombreux pays, et des directives et des procédures d'EIE sont en cours d'élaboration pour faire suite à l'adoption de législations adéquates.

SOMMET MONDIAL DE 2002 SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

En août-septembre 2002 se tiendra à Johannesburg, en Afrique du Sud, le Sommet mondial sur le développement durable (SMMD). Pour l'Afrique, confrontée à de nombreux problèmes environnementaux, ce sommet constitue une étape majeure. Le principal objectif du SMMD est de passer en revue les progrès réalisés en matière de développement durable depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992. En ce qui concerne l'Afrique, les points clés sont les suivants :

- Eradication de la pauvreté dans les pays africains par la formulation et la mise en œuvre de politiques propices à l'accroissement de l'épargne intérieure et à l'afflux de ressources extérieures telles que l'investissement étranger direct.
- Promotion de l'éducation par la création de nouvelles institutions ou le renforcement des institutions existantes, afin d'accroître leur capacité à répondre aux problèmes récents ou à plus long terme, plutôt que de se concentrer sur les difficultés immédiates.
- Création de nouvelles institutions médicales et renforcement des institutions existantes, afin de réduire l'incidence des maladies en Afrique. Ceci nécessitera une approche élargie du développement, associant étroitement les réformes du secteur de la santé à la réduction de la pauvreté, à la prévention des conflits et à la participation de la communauté. L'un des domaines d'action les plus urgents pour les pays africains est la pandémie de VIH/SIDA qui constitue un grave obstacle au développement durable et à la croissance.
- Adoption de nouvelles mesures volontaristes concernant la gestion et l'exploitation de la biodiversité, y compris des ressources et des écosystèmes forestiers. Parmi les stratégies de mise en œuvre de ces mesures pourraient figurer :
 - l'élaboration de programmes forestiers nationaux conformes aux conditions, aux objectifs et aux priorités de chaque pays;
 - le renforcement de l'engagement politique vis-à-vis de la gestion, de la préservation et du développement durable des forêts;
 - le lancement d'actions concrètes en vue du partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources génétiques;
 - la reconnaissance du rôle des femmes dans la préservation de la diversité biologique et

- l'exploitation durable des ressources biologiques ;
- l'apport du soutien nécessaire pour concilier la conservation de la biodiversité et l'exploitation des ressources biologiques dans les plans nationaux de développement;
- la promotion de l'implication des communautés, du secteur privé, des ONG et des autres parties prenantes dans la gestion des forêts, en vue d'assurer le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources forestières.
- Ratification du Protocole de Kyoto de 1997 destiné à limiter les émissions de gaz à effet de serre, considérés comme un facteur majeur des changements climatiques qui menacent les pays africains.
- Conversion à des industries extractives à plus forte valeur ajoutée, où les pays africains disposeront d'un avantage comparé, et promotion de la diversification de la production industrielle.
- Adoption de toutes les mesures nécessaires pour garantir un environnement exempt de pollution, en particulier de déchets toxiques, et notamment :
 - la ratification et la mise en œuvre de toutes les conventions pertinentes;
 - la formation du personnel qualifié et la mise au point du matériel d'essai nécessaires pour la détection et le suivi efficaces des mouvements de déchets dangereux;
 - le renforcement des institutions concernées et la promulgation d'une législation en vue de faciliter la mise en œuvre des conventions.
- Examen des options en matière de planification du développement national.
- Promotion des communications et suppression du fossé numérique existant actuellement entre l'Afrique et les pays riches.
- Promotion des échanges par le biais de stratégies ciblées, telles que :
 - le développement d'industries extractives à plus forte valeur ajoutée ;
 - l'élargissement de la base de production ;
 - l'établissement et le renforcement du commerce régional;
 - la poursuite de l'intégration régionale afin d'accroître la part de l'Afrique dans le commerce mondial;
 - l'intégration des politiques d'environnement et de gestion des ressources prenant en compte les effets des programmes de libéralisation des échanges sur le développement durable.
- Promotion du rôle de la société civile.
- Création d'un conseil politique centralisé se réunissant

- régulièrement, responsable de la politique environnementale et de la gouvernance.
- Promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme, et élimination des conflits, des dissensions politiques et de la souffrance humaine qui caractérisent actuellement l'Afrique (Secrétariat conjoint élargi, 2001).

CONCLUSION

Ce chapitre a mis en lumière certaines des grandes questions politiques qui ont influencé le développement de l'Afrique, en particulier au cours des trois dernières décennies, et qui ont contribué aux réponses apportées par la région à des problèmes environnementaux sans cesse croissants. Nombre de ces questions sont analysées plus en détail dans les chapitres suivants.

- Le Chapitre 2, « Etat de l'environnement en Afrique et analyse des politiques », fournit une analyse plus approfondie des problèmes environnementaux auxquels est confrontée l'Afrique et présente la manière dont les pays de la région ont tenté d'y remédier
- Le Chapitre 3, « Vulnérabilité humaine aux changements environnementaux », explique pourquoi les populations africaines sont particulièrement vulnérables aux changements environnementaux.
- Le Chapitre 4, « Perspective 2002–2032 », se base sur quatre scénarios pour étudier les différentes perspectives d'avenir de la région en fonction des politiques adoptées pour répondre à des problèmes particuliers.
- Le Chapitre 5, « Interventions des pouvoirs publics et appel en faveur d'une action », présente certaines des interventions requises pour résoudre une partie des problèmes d'environnement et de développement auxquels est confrontée la région.

REFERENCES

Banque mondiale (1995). Towards Environmental Sustainable Development in Sub-Saharan Africa: A World Bank Agenda. Banque mondiale, Washington D.C.

CEDRAE (2000). GEO-3 Draft Report. CEDRAE, Le Caire

Field-Juma, A. (1996). 'Governance, Private Property and Environment.' In Juma, C. et Ojwang, J. B. (dir. de pub.) (1996). *In Land We Trust: Environment, Private Property and Constitutional Change*. Initiatives Publishers/SED Books, Nairobi/Londres

HCR (2000). The State of the World Refugees: Fifty Years of Humanitarian Action. HCR, Genève

Kappel, Robert (2001). The End of the Great Illusion: Most African Countries Face Uncertain Future. In *Development & Co-operation*, n° 2/2001, mars/avril 2001, DSE

Nations Unies (2000). We the Peoples—The Role of the United Nations in the 21st Century. Nations Unies, New York

OUA (1980). Lagos Plan of Action. OUA, Addis-Abeba

OUA (1991). Treaty Establishing the African Economic Community. OUA. Abuia

OUA (1995). Re-launching Africa's Economic and Social Development: The Cairo Agenda for Action. http://www.oau-oua.org/document/Treaties, 27 juin 2001

OUA (2001). The African Economic Community, Addis Ababa, Ethiopia, http://www.oau-oua.org/document/documents/AEC.htm, 27 juin 2001

PNUD (1997). Human Development Report 1997. Oxford University Press, Oxford

PNUD/PNUE/Banque mondiale/WRI (1996). World Resources 1996–97: The Urban Environment. Oxford University Press. New York/Oxford

PNUD/PNUE/Banque mondiale/WRI (2000). World Resources 2000. Oxford University Press, Oxford

PNUD/PNUE/Banque mondiale/WRI (2000). World Resources 2000–2001: People and Ecosystems—The Fraying Web of Life. World Resources Institute. Washington D.C.

PNUE (1999). *Global Environment Outlook 2000*. Earthscan Publications Limited, Londres

PNUE/OUA (1991). Regaining the Lost Decade: A Guide to Sustainable Development in Africa. PNUE/OUA, Nairobi

PNUE/SIDA (non daté). Multilateral Environmental Agreements: Relevance, Implications and Benefits to African States. PNUE/SIDA, Nairobi

SADC/UICN/SARDC (1998). *Reporting the Southern African Environment—A Media Handbook*. SADC/UICN/SARDC, Harare

SADC/UICN/SARDC (2000). Biodiversity of Indigenous Forests and Woodlands in Southern Africa. SADC/UICN/SARDC, Harare/Maseru, Zimbabwe/Lesotho

Secrétariat conjoint élargi (2001). Assessment of Progress on Sustainable Development in Africa since Rio (1992). Conférence africaine préparatoire au Sommet mondial sur le développement durable, 15–18 octobre 2001, Nairobi